

**Assemblée générale**

Distr. générale
12 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*****Titre IV****Coopération internationale pour le développement****Chapitre 15****Établissements humains**

(Programme 12 du plan-programme pour l'exercice biennal 2014-2015)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organes directeurs	15
B. Direction exécutive et administration	16
C. Programme de travail	24
Sous-programme 1. Législation, foncier et gouvernance urbains	24
Sous-programme 2. Planification et aménagement du milieu urbain	29
Sous-programme 3. Économie urbaine	32
Sous-programme 4. Services urbains de base	36
Sous-programme 5. Logement et assainissement des bidonvilles	41
Sous-programme 6. Réduction des risques et relèvement	45
Sous-programme 7. Recherche et renforcement des capacités	49
D. Appui au programme	53

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.

** A/67/6/Rev.1.



Annexes

I.	Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015	56
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	57
III.	Produits de l'exercice biennal 2012-2013 non reconduits en 2014-2015	62

Vue d'ensemble

Tableau 15.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013 ^a	21 180 900
Ajustements techniques (effet-report et élimination des dépenses non renouvelables)	(3 600)
Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale	(564 900)
Variation proposée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015	(67 700)
Variation	(636 200)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015 ^a	20 544 700

^a Aux taux révisés de 2012-2013.

Tableau 15.2 **Postes**

	Nombre de postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	75	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 23 AL
Postes transférés	3	1 poste P-5 et 1 poste P-3 transférés de la composante direction exécutive et administration à la composante appui au programme; 1 poste P-3 transféré de la composante appui au programme au sous-programme 3 (Économie urbaine)
Postes supprimés	(2)	1 poste P-2 relevant du sous-programme 3 (Économie urbaine) et 1 poste P-4 relevant du sous-programme 7 (Recherche et renforcement des capacités)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	73	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 15 P-4, 14 P-3, 4 P-2/1, 2 G(AC), 23 AL

Orientation générale

- 15.1 Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) coordonne la mise en œuvre des activités relatives à cette question dans le système des Nations Unies. Son mandat découle du Programme pour l'habitat adopté par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul en 1996. Le Programme pour l'habitat a un double objectif, à savoir un logement convenable pour tous et des établissements humains viables dans un monde de plus en plus urbanisé. Il tire également son origine de la résolution 3327 (XXIX)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : ACM = agent des corps de métier, AL = agent local, AN = administrateur recruté sur le plan national, SS = agent du Service de sécurité, BO = budget ordinaire, DG = détachement à titre gracieux, G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), G = agent des services généraux, G(1^{re} C) = agent des services généraux (1^{re} classe), PN = personnel recruté sur le plan local, RxB = ressources extrabudgétaires, SM = agent du Service mobile, SGA = Secrétaire général adjoint, VNU = Volontaire des Nations Unies, VSG = Vice-Secrétaire général.

par laquelle l'Assemblée générale a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, de la résolution 32/162, par laquelle elle a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), et de la résolution 56/206 par laquelle elle a transformé la Commission des établissements humains et le Centre pour les établissements humains (Habitat), y compris la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains en Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Il trouve en outre son origine dans d'autres objectifs de développement adoptés au niveau international, dont ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), en particulier celui consistant à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020, ainsi que l'objectif du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable qui vise à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base. Aux termes de la résolution 65/1 de l'Assemblée, les États Membres se sont engagés à s'employer à dépasser les objectifs actuels de l'initiative « Villes sans taudis » en réduisant la population des bidonvilles et en améliorant les conditions de vie de leurs habitants.

- 15.2 Le Conseil d'administration d'ONU-Habitat, par sa résolution 23/11 d'avril 2011, a prié le Programme d'élaborer un plan stratégique pour la période 2014-2019, qui servira de base au cadre stratégique et à l'établissement du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2014-2015. Le plan prend en compte les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013, exposés dans un examen par des pairs du plan stratégique (voir par. 15.36 ci-après) et dans des rapports semestriels sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce plan. Le plan-programme biennal est aligné sur le plan stratégique, comme demandé dans la résolution 23/11 du Conseil d'administration.
- 15.3 À l'issue de l'examen par des pairs, il a été recommandé que le prochain Directeur exécutif d'ONU-Habitat envisage de modifier la structure administrative pour mieux l'aligner sur les domaines d'intervention du plan. L'objectif fondamental de cette modification devrait être d'améliorer les résultats pour chaque domaine d'intervention. ONU-Habitat a commencé à examiner sa structure administrative en février 2011 et a tenu compte dans sa nouvelle structure des recommandations essentielles figurant dans le rapport issu de l'examen par des pairs, à savoir : établir une structure administrative permettant de mieux atteindre les résultats escomptés; créer un mécanisme unifié pour la planification, le suivi et l'établissement de rapports; et définir clairement les priorités du programme et établir un service d'évaluation indépendant. La nouvelle structure administrative est alignée sur la structure du programme, ce qui simplifie la comptabilité et la remontée d'informations et améliore de ce fait l'application du principe de responsabilité et la transparence.
- 15.4 Les sept sous-programmes thématiques ci-après sont alignés sur la nouvelle structure et leurs résultats sont communiqués par sept services thématiques distincts, en collaboration avec les bureaux régionaux et le Bureau des projets :
- a) Sous-programme 1 : Législation, foncier et gouvernance urbains;
 - b) Sous-programme 2 : Planification et aménagement du milieu urbain;
 - c) Sous-programme 3 : Économie urbaine;
 - d) Sous-programme 4 : Services urbains de base;
 - e) Sous-programme 5 : Logement et assainissement des bidonvilles;
 - f) Sous-programme 6 : Réduction des risques et relèvement;
 - g) Sous-programme 7 : Recherche et renforcement des capacités.

- 15.5 Les villes ont à relever des défis sans précédent d'ordre démographique, environnemental, économique, social et spatial. L'urbanisation connaît un essor spectaculaire, tel que, d'ici à 2030, 6 habitants sur 10 seront des citoyens. Plus de 90 % de cette croissance interviendra en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Faute d'une planification urbaine bien pensée, l'un des défis les plus redoutables, aujourd'hui comme dans les prochaines décennies, sera de savoir comment répondre aux besoins de logement, d'alimentation en eau et d'assainissement des populations urbaines en pleine expansion. Les pays en développement, qui sont pour beaucoup mal équipés pour relever ces défis, doivent également faire face à une forte augmentation du nombre de jeunes : 60 % de leurs citoyens auront moins de 18 ans en 2030. À l'inverse, la plupart des pays développés et des pays en transition économique, ainsi que certains pays en développement, devront faire face au vieillissement de leur population urbaine, accompagné d'une baisse du taux de fécondité, ce qui nécessite d'accroître les soins de santé, les loisirs, les transports et d'autres services destinés aux personnes âgées.
- 15.6 Les changements climatiques, un problème environnemental majeur, constituent une grave menace pour l'urbanisation durable, car les villes contribuent sensiblement au réchauffement mondial et sont responsables de plus de 70 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Ceci est préjudiciable aux habitants des bidonvilles, au nombre d'un milliard, qui ne sont pas suffisamment protégés par des réglementations en matière de construction et d'aménagement du territoire et qui ne disposent pas de suffisamment de ressources pour améliorer leurs conditions d'existence. Dans de nombreux pays en développement, la productivité agricole se ressent de multiples facteurs, notamment de perturbations du régime climatique induites par le réchauffement planétaire, d'un manque d'investissement et de conflits ayant pour enjeu le contrôle de ressources insuffisantes. L'exode rural est en partie imputable à ces facteurs. L'expérience montre que, dans les pays en développement, la plupart des villes ne disposent pas des capacités nécessaires pour élaborer et appliquer des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, ni pour se doter des moyens d'être résilientes et d'intervenir efficacement en cas de catastrophes liées aux changements climatiques ou imputables à d'autres phénomènes.
- 15.7 La gestion des déchets et l'assainissement constituent une autre préoccupation majeure en matière d'environnement. Pour les villes des pays développés, il est devenu extrêmement difficile de gérer l'environnement bâti tout en maîtrisant la pollution et la dégradation de l'environnement. Pour les villes des pays en développement, la tâche est quasiment insurmontable, et 35 % seulement sont en mesure de traiter leurs eaux usées. Dans la plupart des villes des pays à revenus faible ou intermédiaire, entre le tiers et la moitié des ordures ne sont pas ramassées. Dans le monde, 2,5 milliards de personnes ne disposent pas d'un assainissement de base et 1,2 milliard n'ont pas accès à l'eau potable. Même si le but fixé pour l'accès à l'eau potable dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement a été atteint, les progrès accomplis sont inégaux : seuls 61 % de la population d'Afrique subsaharienne ont accès à des sources d'eau de meilleure qualité, contre 90 % en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Afrique du Nord et dans une grande partie de l'Asie.
- 15.8 Par suite de la crise économique mondiale qui s'est déclarée en 2008, l'urbanisation s'inscrit aujourd'hui dans le contexte d'une conjoncture mondiale affaiblie offrant de moins bonnes perspectives d'investissement. Le ralentissement de la croissance économique pourrait avoir pour effet de retarder les programmes d'assainissement des bidonvilles et de prévention de l'apparition de bidonvilles, et de donner un coup d'arrêt aux initiatives de renouveau urbain et d'élimination de la pauvreté, qui n'ont généralement pas un rang de priorité élevé, compromettant sérieusement les chances d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le chômage reste élevé, touchant 6,2 % de la population mondiale en 2010 et frappant tout particulièrement les jeunes, dont le taux de chômage est trois fois plus élevé que celui de leurs aînés.

- 15.9 Ces facteurs démographiques, économiques et parfois environnementaux se traduisent par des problèmes sociaux tels qu'une aggravation de la pauvreté dans les zones urbaines, la prolifération des taudis et bidonvilles, le creusement des inégalités et la montée de la criminalité. Dans les villes, la pauvreté est également associée à l'exclusion sociale. Dans certains cas, la présence de populations déplacées rend plus complexe encore le problème de la pauvreté en milieu urbain. Bien que l'urbanisation s'accompagne de nombreux problèmes, elle offre aussi de multiples possibilités de diversifier les stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, en particulier dans le cadre de la planification et de l'aménagement du milieu urbain.
- 15.10 Pendant l'exercice biennal 2014-2015, ONU-Habitat mettra en œuvre son programme de travail à travers sept sous-programmes thématiques. En sa qualité de coordonnateur des activités en faveur des établissements humains au sein du système des Nations Unies, ONU-Habitat s'emploiera à mener des campagnes de sensibilisation à la problématique de l'urbanisation durable; donner des conseils de politique générale fondés sur l'expérience; renforcer les capacités; mettre au point des outils et des normes reposant sur les meilleures pratiques; travailler sur des projets de démonstration; et fournir une assistance aux gouvernements, aux autorités locales et autres institutions publiques responsables des questions urbaines. Les bureaux régionaux d'ONU-Habitat joueront un rôle crucial dans la mise en œuvre des programmes et des projets aux niveaux national et régional, en étroite collaboration avec les partenaires et autres organismes des Nations Unies compétents en la matière.
- 15.11 Au titre du sous-programme 1 (Législation, foncier et gouvernance urbains), ONU-Habitat fournira aux gouvernements et aux municipalités un appui politique et opérationnel dans les domaines précités. En se fondant sur les données d'expérience du Réseau mondial d'outils fonciers, ONU-Habitat examinera, en partenariat avec les associations d'autorités locales et à la demande des États Membres, les problèmes et les possibilités que présente l'occupation des sols en milieu urbain et contribuera à l'élaboration d'une législation et de modèles de gouvernance adaptés à la coopération entre municipalités. En outre, il s'efforcera de promouvoir les lignes directrices internationales sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales et les lignes directrices sur l'accès aux services de base pour tous, ainsi que l'insertion et la participation sociales.
- 15.12 Au titre du sous-programme 2 (Planification et aménagement du milieu urbain), ONU-Habitat fournira aux administrations municipales et nationales une série de méthodes, directives et outils éprouvés pour gérer la croissance des villes et en améliorer la viabilité, l'efficacité et l'équité. Il repose sur le principe d'une planification et d'un aménagement stratifiés, en commençant par les quartiers, aisés ou défavorisés, puis en considérant la ville dans son ensemble, pour passer ensuite aux autres niveaux (régional, national et supranational). ONU-Habitat aidera également à déterminer comment la planification et l'aménagement en milieu urbain peuvent améliorer les activités d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers. ONU-Habitat s'emploiera particulièrement à promouvoir, dans le contexte de la décentralisation et de la gouvernance à niveaux multiples, un certain nombre de principes fondamentaux tels que l'optimisation de la densité démographique et économique des villes, en recourant selon les besoins, à l'utilisation mixte des terrains, la diversification et une meilleure connectivité.
- 15.13 Au titre du sous-programme 3 (Économie urbaine), ONU-Habitat entend promouvoir des stratégies et des politiques qui permettront aux villes d'être mieux à même de concrétiser leur potentiel en tant que moteur du développement économique et d'améliorer leur contribution à l'emploi et à la création de richesses. Le sous-programme 3 contribuera en particulier à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies et de politiques urbaines efficaces en faveur du développement économique local, à la création d'emplois décents et de moyens d'existence satisfaisants en milieu urbain, notamment pour les jeunes, et à l'amélioration des finances au niveau municipal. ONU-Habitat s'emploiera à mettre en œuvre les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le

développement durable relatives au développement durable et à l'élimination de la pauvreté dans le contexte du développement urbain.

- 15.14 Au titre du sous-programme 4 (Services urbains de base), ONU-Habitat mettra l'accent sur le renforcement des cadres politiques et institutionnels en vue d'élargir l'accès aux services de base en milieu urbain, particulièrement pour les citoyens pauvres. Une assistance politique et technique sera dispensée aux pays partenaires et aux autorités locales. Le sous-programme aura quatre grands thèmes, à savoir : a) eau et assainissement; b) gestion des déchets urbains; c) déplacements en milieu urbain; d) énergie en milieu urbain.
- 15.15 Au titre du sous-programme 5 (Logement et assainissement des bidonvilles), ONU-Habitat préconisera une double démarche. D'une part, il faudra améliorer l'offre de logements à des prix abordables en mettant sur le marché des terrains viabilisés et des logements en quantité suffisante pour enrayer la prolifération des taudis et des bidonvilles; d'autre part, il faudra entreprendre des programmes municipaux et nationaux de réhabilitation des bidonvilles afin d'y améliorer les conditions de logement et la qualité de vie des habitants. Le sous-programme favorisera la participation active des résidents et des associations locales à toutes les étapes des programmes de création de logements ou d'amélioration des bidonvilles (formulation, définition des priorités, mise en œuvre et phase postérieure à la mise en œuvre).
- 15.16 Au titre du sous-programme 6 (Réduction des risques et relèvement), ONU-Habitat s'emploiera à réduire les risques en milieu urbain et à intervenir en cas de crise urbaine, grâce respectivement au Programme Villes résilientes et au Programme Aménagement des quartiers insalubres, menés en partenariat avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de l'ONU et avec la Campagne Villes résilientes. Les travaux de ce sous-programme porteront sur les villes touchées par des crises, et concerneront tant la prévention que les interventions en cas d'urgence. Les cinq principaux axes des activités de réduction des risques en milieu urbain et de reconstruction après une catastrophe sont les suivants : abri et logement; infrastructures et services de base; occupation des sols et régime foncier; changements climatiques et milieu urbain; redressement économique et moyens d'existence.
- 15.17 Au titre du sous-programme 7 (Recherche et renforcement des capacités), ONU-Habitat assurera le suivi de la cible des objectifs du Millénaire pour le développement relative aux taudis et du Programme pour l'habitat en général. Le *Rapport sur l'état des villes dans le monde* présentera les résultats des activités mondiales de suivi et d'évaluation aux gouvernements et aux partenaires du Programme pour l'habitat. ONU-Habitat publiera des statistiques officielles dans le monde, dans le cadre du Programme concernant les indicateurs urbains et appuiera le recueil des connaissances locales sur le milieu urbain ainsi que la mise en place de plateformes urbaines, véritables observatoires urbains qui collectent et analysent des données sur ces indicateurs. Des renseignements et des données sur les pratiques de référence et les enseignements tirés de l'expérience relatifs aux politiques, aux programmes et aux dispositifs institutionnels adaptés à différents contextes urbains et aux mécanismes de fourniture de services en milieu urbain seront recueillis et diffusés, dans le cadre d'une activité transversale d'ONU-Habitat. Des données seront collectées auprès des programmes mis en œuvre par ONU-Habitat et par ses partenaires du Programme pour l'habitat. Les connaissances ainsi recueillies guideront la conception de nouveaux programmes par ONU-Habitat et ses partenaires et seront également utiles aux fins du renforcement des capacités et de la fourniture de services consultatifs. À l'échelle nationale, ONU-Habitat fournira des services d'experts permettant de développer les capacités institutionnelles et individuelles de telle sorte que l'élaboration de politiques et programmes reposant sur des données factuelles bénéficie aux citoyens.
- 15.18 Le plan stratégique d'ONU-Habitat, échelonné sur six ans, est mis en œuvre par l'intermédiaire des programmes de travail biennaux. Il est financé à la fois par le budget ordinaire et par des

ressources extrabudgétaires. L'ensemble des activités de coopération technique menées par ONU-Habitat sont alignées sur les réalisations escomptées inscrites au programme de travail approuvé pour l'exercice biennal et y contribuent. ONU-Habitat a mis en place des mécanismes visant à renforcer le lien entre tous les programmes et projets mis en œuvre sur le terrain et le programme de travail approuvé et les crédits imputés sur le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires. Les responsables de haut niveau et les groupes consultatifs sur les programmes doivent s'assurer que les programmes sont bien axés sur l'obtention des résultats et des produits escomptés.

- 15.19 L'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat aux niveaux régional et national est dirigée par les bureaux régionaux, en tenant compte des priorités nationales soulignées par les documents de programme-pays et les politiques d'urbanisme nationales mis au point avec l'aide d'ONU-Habitat. Les bureaux régionaux rattacheront autant que possible leurs activités au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin d'assurer une unité d'action avec les autres organismes de la même famille. Pour garantir que les travaux normatifs d'ONU-Habitat sont intégrés aux activités de coopération technique, les services thématiques participent activement à l'élaboration conceptuelle, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de coopération technique sur le terrain. Les enseignements tirés des programmes-pays sont également intégrés lors de l'actualisation des politiques et des stratégies.
- 15.20 Pour remédier aux disparités entre les hommes et les femmes concernant la prise de décisions à tous les niveaux et aux inégalités en matière d'accès à la terre et au logement, ainsi que pour veiller à ce que les femmes participent sur un pied d'égalité à ses programmes normatifs et opérationnels et en retirent les mêmes bienfaits que les hommes, ONU-Habitat évaluera sous l'angle de la problématique hommes-femmes l'ensemble de ses programmes et travaux prévus, en collaboration avec le Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes, afin de mettre l'accent sur les activités qui tiennent compte des disparités entre les sexes et les politiques favorables aux femmes. Les efforts faits par ONU-Habitat pour faciliter l'accès des femmes au logement continueront d'être renforcés, conformément au Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale).
- 15.21 Une attention particulière sera également portée à d'autres questions transversales telles que les besoins des jeunes, les droits de l'homme, les partenariats et les changements climatiques. Toutes les questions transversales seront incorporées dans chacun des sept sous-programmes afin de garantir que les politiques, les outils de gestion des connaissances et les activités opérationnelles prennent en compte ces questions tant au stade de l'élaboration qu'à celui de la mise en œuvre. Les travaux relatifs à ces questions transversales seront menés sur deux axes : d'une part, l'intégration de celles-ci dans tous les domaines d'intervention, tant sur le plan conceptuel qu'opérationnel; d'autre part, des projets thématiques destinés à combler les lacunes recensées sur le terrain, qui seront mis en œuvre dans le cadre des sous-programmes correspondants. En effet, les différents projets normatifs et opérationnels seront rattachés au sous-programme le plus adapté à leur teneur.
- 15.22 Le Bureau des projets sera donc chargé d'intégrer les questions transversales dans chacun des sept sous-programmes et d'assurer la coordination générale du portefeuille de projets en dispensant un appui à chacune des étapes du cycle de gestion des projets. Il renforcera ainsi les procédures d'élaboration et de gestion des projets et garantira une exécution efficace et économique sur l'ensemble du cycle de gestion, tout en accroissant l'impact des activités d'ONU-Habitat aux niveaux régional, national et local.
- 15.23 Le Groupe consultatif sur les projets, un mécanisme interne d'examen collégial, veillera à ce que les questions transversales soient continuellement intégrées à tous les projets, aux stades de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'achèvement. Parmi les questions liées à l'environnement qui seront prises en compte figurent l'impact écologique, les mesures de sauvegarde nécessaires à la prévention des conséquences néfastes pour l'environnement et la société, ainsi que la manière

dont l'environnement sera préservé pendant le projet et une fois le projet terminé. Les questions liées à la problématique hommes-femmes concernent essentiellement l'inclusion des femmes et leur participation à la mise en œuvre des projets, notamment quant à la manière dont le projet permettra d'améliorer la condition des femmes et la progression vers l'égalité hommes-femmes, aux bienfaits qu'elles tireront du projet et aux ressources consacrées aux questions relatives à l'égalité des sexes dans le cadre du projet. Les questions liées aux droits de l'homme examinées comprennent les mesures de sauvegarde inscrites dans l'exécution du projet pour garantir que les droits de l'homme ne seront pas bafoués (pas d'expulsions ni de discrimination, par exemple) et que des indicateurs seront mis en place pour suivre les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme.

- 15.24 Chaque service dirigera l'exécution du sous-programme qui lui a été confié mais tous collaboreront étroitement à la mise en œuvre des activités prévues.
- 15.25 En 2014-2015, ONU-Habitat évaluera un pourcentage nettement plus élevé de projets et de programmes. Son programme de travail intégrera des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales, ainsi que les conclusions et recommandations issues du Forum urbain mondial. ONU-Habitat s'emploiera tout particulièrement à favoriser la coopération et les échanges de données d'expérience Nord-Sud et Sud-Sud, ainsi que la coopération triangulaire.
- 15.26 Dans l'exécution de son programme de travail, ONU-Habitat collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies afin de produire les résultats prévus à l'échelle mondiale. Il coopérera étroitement avec les gouvernements, les autorités locales, les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, les partenariats entre secteur public et secteur privé, ses propres forums nationaux, les établissements universitaires et de recherche et de nombreux autres partenaires du Programme pour l'habitat, conformément à sa stratégie de partenariat. Le Forum urbain mondial biennal, qui doit se tenir en 2014, et la Campagne urbaine mondiale lancée en mars 2010 sont au nombre des mécanismes de mobilisation mondiale en faveur des établissements humains et de coopération avec les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat.
- 15.27 L'élaboration du plan stratégique sexennal pour la période 2014-2019 a été menée à bien en octobre 2012. Le plan-programme biennal pour 2014-2015 a été examiné par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-deuxième session (en juin 2012) et approuvé par l'Assemblée générale en décembre 2012. ONU-Habitat propose d'apporter des révisions au plan-programme pour la période 2014-2015 découlant de la résolution 23/11 de son conseil d'administration, qui seront soumises au Comité du programme et de la coordination pour approbation à sa cinquante-troisième session dans le cadre de son examen du rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

Vue d'ensemble des ressources

- 15.28 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 20 544 700 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 636 200 dollars (3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Cette diminution est imputable : a) à des ajustements techniques liés à l'élimination de dépenses non renouvelables; b) à des transferts entre les composantes; c) aux variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale; d) aux variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015.

15.29 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 15.3 à 15.5 ci-après.

Tableau 15.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2010-2011 (dépenses effectives) ^a	2012-2013 (taux révisés)	Variation						Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Ajustement technique (effet-report et dépenses non renou- velables)	Nouveaux mandats et transferts entre les compo- santes	Réso- lution 67/248	Rapport sur l'esquisse budgétaire ^b	Total	Pour- centage			
A. Organes directeurs	60,7	71,7	—	—	—	—	—	—	71,7	8,2	79,9
B. Direction exécutive et administration	4 569,3	4 723,8	—	(593,9)	(4,8)	(28,4)	(627,1)	(13,3)	4 096,7	184,5	4 281,2
C. Programme de travail											
1. Législation, foncier et gouvernance urbains		2 171,0	(3,6)	(11,4)	(1,9)	(10,9)	(27,8)	(1,3)	2 143,2	54,4	2 197,6
2. Planification et aménagement du milieu urbain		2 280,1	—	(10,8)	(1,9)	(11,5)	(24,2)	(1,1)	2 255,9	64,3	2 320,2
3. Économie urbaine		2 695,6	—	267,7	(215,4)	2,3	54,6	2,0	2 750,2	88,5	2 838,7
4. Services urbains de base		2 098,5	—	(14,0)	(2,4)	(13,9)	(30,3)	(1,4)	2 068,2	83,7	2 151,9
5. Logement et assainissement des bidonvilles		846,2	—	(4,2)	(0,7)	(4,6)	(9,5)	(1,1)	836,7	26,0	862,7
6. Réduction des risques et relèvement		904,3	—	(5,2)	(1,1)	(6,7)	(13,0)	(1,4)	891,3	38,9	930,2
7. Recherche et renforcement des capacités		3 856,1	—	(5,0)	(335,0)	1,2	(338,8)	(8,8)	3 517,3	87,1	3 604,4
Total partiel C	17 429,4	14 851,8	(3,6)	217,1	(558,4)	(44,1)	(389,0)	(2,6)	14 462,8	442,9	14 905,7
D. Appui au programme	362,2	1 533,6	—	376,8	(1,7)	4,8	379,9	24,8	1 913,5	49,6	1 963,1
Total partiel (1)	22 421,6	21 180,9	(3,6)	—	(564,9)	(67,7)	(636,2)	(3,0)	20 544,7	685,2	21 229,9

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant estimatif)	2014-2015 (montant prévu)
A. Direction exécutive et administration	—	29 804,8	23 408,3
B. Programme de travail	—	330 020,1	339 552,7
C. Appui au programme	—	10 952,0	8 326,7
Total partiel (2)	426 272,5	370 776,9	371 287,7
Total	448 694,1	391 957,8	392 517,6

Notes du tableau 15.3

^a Du fait de la restructuration d'ONU-Habitat et du réaligement des ressources qui en a découlé, il n'est pas possible de ventiler par sous-programme les dépenses de l'exercice biennal 2010-2011.

^b A/67/529 et Corr.1.

Tableau 15.4 Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires			
	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	—	—	—	—	1	1	1	1
D-2	1	1	—	—	4	4	5	5
D-1	4	4	—	—	11	12	15	16
P-5	9	9	—	—	30	29	39	38
P-4/ P-3	30	29	—	—	67	67	97	96
P-2/ P-1	5	4	—	—	11	11	16	15
Total partiel	50	48	—	—	124	124	174	172
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	2	2	—	—	5	6	7	8
Total partiel	2	2	—	—	5	6	7	8
Catégories diverses								
Agents locaux	23	23	—	—	77	76	100	99
Total partiel	23	23	—	—	77	76	100	99
Total	75	73	—	—	206	206	281	279

Tableau 15.5 Répartition des ressources par composante, en pourcentage

	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Organes directeurs	0,3	–
B. Direction exécutive et administration	19,9	6,3
C. Programme de travail		
1. Législation, foncier et gouvernance urbains	10,4	11,9
2. Planification et aménagement du milieu urbain	11,0	12,7
3. Économie urbaine	13,4	9,5
4. Services urbains de base	10,1	16,5
5. Logement et assainissement des bidonvilles	4,1	16,5
6. Réduction des risques et relèvement	4,3	17,5

Titre IV Coopération internationale pour le développement

	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
7. Recherche et renforcement des capacités	17,1	6,9
Total partiel C	70,4	91,5
D. Appui au programme	9,4	2,2
Total	100,0	100,0

Ajustements techniques

- 15.30 La variation des ressources nécessaires est due à l'élimination de dépenses non renouvelables d'un montant de 3 600 dollars à la rubrique Mobilier et matériel.

Nouveaux mandats et transferts entre les composantes

- 15.31 Les ressources ont été redistribuées entre les sous-programmes et parmi différents objets de dépense du fait de la réorganisation du programme et du réalignement des ressources décidés par le Conseil d'administration dans sa résolution 23/11.

Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

- 15.32 Une réduction des crédits d'un montant total de 564 900 dollars est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale. Les principales réductions, chiffrées à 543 900 dollars, sont indiquées dans le tableau 15.6 ci-après.

Tableau 15.6 **Principales variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale**

	Réduction nette : moyens nécessaires	Description	Réduction : produits	Réduction : objectifs de résultats
1 Programme de travail		Réduction des services consultatifs	—	—
		Réduction nette totale : 543 900 dollars		
<i>Sous-programme 3</i>		Réduction de l'offre de services consultatifs sur l'impact économique local des investissements majeurs, les stratégies locales de développement économique et les outils d'élaboration participative des budgets, ainsi que sur les mécanismes de financement d'infrastructures et l'innovation en la matière		
Suppression :				
1 P-2 (Spécialiste adjoint des établissements humains)				
2 Programme de travail		Changement des modalités de financement	—	—
		Le poste de chef du Groupe des pratiques optimales (P-4) serait financé au moyen de ressources extrabudgétaires		
<i>Sous-programme 7</i>				
Suppression :				
1 P-4 (Chef du Groupe des pratiques optimales)				

Variation proposée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015

- 15.33 Les réductions proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire (A/67/529 et Corr.1), qui s'élèvent à 67 700 dollars, sont présentées dans le tableau 15.7 ci-après.

Tableau 15.7 Variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire

Réduction nette : moyens nécessaires	Description	Réduction : produits	Réduction : objectifs de résultats
Appui au programme	Diffusion électronique des publications d'ONU-Habitat	–	–
Réductions :	Réduction totale : 67 700 dollars		
Services contractuels	ONU-Habitat imprimerait moins de publications et se concentrerait sur la diffusion électronique de ses rapports.		
Fournitures et matériel			

Autres quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 15.34 Le montant estimé des ressources extrabudgétaires (371 287 700 dollars) représente 94,8 % du montant total des ressources prévues pour financer le programme pendant l'exercice biennal 2014-2015. Ces ressources extrabudgétaires permettront d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail d'ONU-Habitat et de financer les activités de coopération technique. L'augmentation de 510 800 dollars par rapport au montant estimatif des dépenses de l'exercice 2012-2013 est principalement imputable à la mise en œuvre d'activités techniques spécifiques à l'échelon national et d'autres activités spécifiques inscrites au programme de travail d'ONU-Habitat et découlant de son mandat.

Autres éléments d'information

- 15.35 Les activités de suivi et d'évaluation d'ONU-Habitat sont gérées et coordonnées par le Groupe de l'évaluation, qui relève de la composante Direction exécutive et administration. Le Groupe est chargé d'améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation et de coordonner les activités menées dans ces deux domaines afin d'aider ONU-Habitat à atteindre les objectifs prévus, à produire les résultats escomptés et à améliorer sa capacité à rendre des comptes. Les ressources nécessaires pour mener les activités de suivi et d'évaluation en 2014-2015 représentent 48 mois de travail de fonctionnaire de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 24 mois de travail d'agent des services généraux et s'élèvent à 3 112 200 dollars, dont 376 800 dollars seraient imputés sur le budget ordinaire et 2 735 400 dollars seraient financés au moyen des ressources extrabudgétaires.
- 15.36 La mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat a fait l'objet d'un examen par des pairs en 2009, dont les résultats ont été publiés en 2010. La plupart des principales recommandations issues de l'évaluation ont depuis été pleinement appliquées, et les autres sont en passe de l'être. Plusieurs des recommandations clefs qui ont été appliquées ont directement abouti à la récente réorganisation d'ONU-Habitat : le Directeur général d'ONU-Habitat devait réfléchir à l'opportunité de recommander une refonte de la structure d'ONU-Habitat afin qu'elle corresponde mieux aux domaines d'intervention prioritaires du plan stratégique et institutionnel à moyen terme; la planification stratégique, le contrôle de l'exécution et l'établissement de rapports devaient être coordonnés par une entité centrale de gestion stratégique au plus haut niveau de l'organigramme; une unité d'évaluation indépendante devait être mise en

place; la collaboration entre les services dans la mise en œuvre du programme de travail d'ONU-Habitat devait être renforcée.

- 15.37 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été examinée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 15.8 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 15.8 Répartition des publications

	2010-2011 (nombre effectif)			2012-2013 (nombre estimatif)			2014-2015 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	1	8	20	6	8	15	–	1	4
Publications isolées	48	13	97	7	6	166	22	–	55
Total	49	21	117	13	14	181	22	1	59

- 15.38 ONU-Habitat coopérera avec les entités suivantes du système des Nations Unies avec : a) le Programme des Nations Unies pour l'environnement(PNUE) sur l'évaluation des milieux urbains, l'utilisation rationnelle des ressources dans les villes, les bâtiments verts et la viabilité des logements et de la gestion des terres; b) le Centre des Nations Unies pour le développement régional sur le renforcement des capacités des urbanistes; c) la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sur la planification des changements climatiques en milieu urbain; d) la Convention sur la diversité biologique sur les villes et la biodiversité; e) le Programme des Nations Unies pour le développement sur les questions de gouvernance locale, la formation et le renforcement des capacités, la réduction des risques de catastrophe et le redressement après un sinistre; f) le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes sur la réduction des risques de catastrophe, le Programme Profils de résilience des villes et la campagne « Pour des villes résilientes »; g) l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur l'agriculture et la terre en milieu urbain et périurbain; h) l'Organisation mondiale de la Santé sur les orientations en matière d'urbanisme, les peuples autochtones vivant en ville, les questions d'ordre sanitaire et le programme « Safer Cities »; i) l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les questions associant l'urbanisme et le patrimoine culturel (sites et migration); j) le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et les commissions régionales sur la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; k) le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur la question de l'hébergement des réfugiés; l) le Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les stratégies de secours d'urgence en zone urbaine et le programme « Safer Cities »; m) le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat sur la coordination de l'aide d'urgence après une catastrophe; n) ONU-Femmes sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes, l'autonomisation des femmes et le programme « Safer Cities »; o) l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le programme « Safer Cities »; p) l'Institut de la Banque mondiale sur l'assainissement des quartiers insalubres et les études de cas en matière de prévention; q) le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la généralisation du droit au logement dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le droit au logement. ONU-Habitat collabore également avec de nombreuses entités des Nations Unies sur les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

- 15.39 Afin de garantir qu'il n'y ait ni doublon ni chevauchement dans les programmes de travail des différentes entités du Secrétariat des Nations Unies, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales diffuse les projets de programmes de travail de diverses entités et organise des téléconférences au cours desquelles ils sont examinés afin d'y apporter les ajustements nécessaires ou d'arrêter les modalités d'une collaboration.

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 71 700 dollars

- 15.40 Dans sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 2002, la Commission des établissements humains deviendrait le Conseil d'administration d'ONU-Habitat, organe subsidiaire de l'Assemblée. Le Conseil d'administration rend compte de ses travaux à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social et assure l'orientation générale et la supervision des opérations d'ONU-Habitat. L'Assemblée a décidé en outre que le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat serait l'organe subsidiaire intersessions du Conseil d'administration. Les objectifs, attributions et responsabilités du Conseil d'administration sont énoncés dans la résolution 32/162 de l'Assemblée générale et au paragraphe 222 du Programme pour l'habitat.
- 15.41 Le Conseil d'administration est composé de 58 États Membres qui assument un mandat d'une durée de quatre ans. Il tient tous les deux ans au siège d'ONU-Habitat à Nairobi des sessions ordinaires au cours desquelles il examine le programme de travail biennal d'ONU-Habitat, le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et les activités opérationnelles menées par ONU-Habitat. Les sessions réunissent des représentants des États Membres et des partenaires participant au Programme pour l'habitat, dont des autorités locales, des organisations non gouvernementales, des acteurs du secteur privé, le groupe Parlementaires mondiaux pour l'habitat, des associations de femmes, le Réseau international des jeunes pour Habitat, des syndicats, des spécialistes et chercheurs et des représentants de fondations et d'instituts scientifiques. En règle générale, le Comité des représentants permanents se réunit huit fois au cours de l'exercice biennal, alors que ses deux groupes de travail tiennent environ 72 réunions. Le service des séances du Conseil d'administration et de son organe subsidiaire intersessions ainsi que du Comité des représentants permanents et de ses deux groupes de travail est assuré par le secrétariat du Conseil d'administration et par le Bureau des relations extérieures d'ONU-Habitat.

Tableau 15.9 **Ressources nécessaires : organes directeurs**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Objet de dépense autres que les postes	71,7	71,7	–	–
Total	71,7	71,7	–	–

- 15.42 Le montant de 71 700 dollars est destiné au financement des heures supplémentaires qui seront consacrées aux services fonctionnels pour les réunions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat

(57 800 dollars) et des dépenses de représentation engagées pendant les sessions biennales du Conseil (13 900 dollars).

Produits

- 15.43 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants au titre du service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire), à la rubrique des services fonctionnels pour les réunions : les organes directeurs coordonnent les services pour les réunions du Conseil d'administration et de son organe subsidiaire intersessions et du Comité des représentants permanents et de ses groupes de travail, notamment en ce qui concerne l'établissement de la documentation (72).

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 096 700 dollars

- 15.44 La composante Direction exécutive et administration comprend les bureaux du Directeur exécutif et du Directeur exécutif adjoint, le Groupe des politiques et de la planification stratégique, le Groupe de l'évaluation, le secrétariat du Conseil d'administration, le Groupe des questions juridiques, le Bureau des relations extérieures et les bureaux de liaison de New York, Bruxelles et Genève. Le Directeur exécutif assure la direction d'ensemble de la mise en œuvre du programme de travail et du budget d'ONU-Habitat et coordonne ses relations avec les États Membres et avec les bureaux, programmes, fonds et organismes des Nations Unies ainsi qu'avec ses autres partenaires participant à la mise en œuvre, à l'échelle du système du Programme pour l'habitat, des objectifs de la Déclaration du Millénaire et d'autres tâches ou activités prescrites concernées. Au titre de la Direction exécutive et administration, il sera fourni une orientation pour la mise en œuvre du plan stratégique pour 2014-2019 et un appui aux organes directeurs, en particulier le Comité des représentants permanents.
- 15.45 Le Groupe des politiques et de la planification stratégique établira et actualisera les principaux documents politiques et stratégiques en veillant à ce que la manière d'aborder les nouveaux problèmes et les nouvelles perspectives qui se présentent dans le domaine de l'urbanisme soit cohérente tant au niveau des programmes que du fond. Il veillera aussi à ce que ces travaux s'appuient sur les dernières théories fondées sur l'observation des faits concernant le développement urbain durable et les problématiques liées aux établissements humains. C'est à partir de ces éléments qu'ONU-Habitat apportera sa contribution aux documents et rapports relatifs à la politique de l'ensemble du système des Nations Unies, tout comme aux décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
- 15.46 Conformément aux recommandations issues de plusieurs évaluations, notamment de l'évaluation par des pairs menée en 2010, le Groupe de l'évaluation est maintenant détaché des services de contrôle (voir par. 15.36 ci-dessus). Le Groupe établira un plan d'évaluation biennal et gèrera, soutiendra et facilitera la réalisation d'évaluations, notamment stratégiques, conformément au plan d'évaluation approuvé, afin d'orienter l'acquisition des connaissances, la prise de décisions et la gestion de la performance dans le cadre de l'application du principe de responsabilité. Les évaluations prévues seront classées par ordre de priorité de façon à couvrir l'ensemble du programme de travail et des priorités thématiques d'ONU-Habitat. Suivant le plan d'évaluation pour 2014-2015, il sera procédé aux évaluations obligatoires et stratégiques jugées prioritaires par ONU-Habitat, notamment une évaluation de sous-programme et des évaluations de projets achevés d'un montant supérieur à 5 millions de dollars, et à l'établissement d'un rapport d'évaluation biennal. Les résultats des évaluations seront dûment diffusés et les enseignements tirés de l'expérience ainsi que les recommandations correspondantes seront étayés et partagés. Le Groupe

constituera une base de données qui permettra de suivre la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, il renforcera également les capacités relatives aux processus d'évaluation.

- 15.47 Le secrétariat du Conseil d'administration coordonnera et facilitera les réunions des organes intergouvernementaux, en veillant à ce que les unités administratives soumettent dans les délais convenus les documents à distribuer auxdits organes et à ce qu'ONU-Habitat mette en œuvre en temps voulu leurs décisions, notamment les résolutions du Conseil.
- 15.48 Le service juridique examinera et fournira des orientations pour l'élaboration d'instruments juridiques sur les partenariats, s'efforcera de réduire les litiges par un examen rapide et efficace des instruments juridiques et donnera des conseils juridiques clairs et complets à la haute direction et à d'autres membres du personnel afin de réduire au minimum les réclamations et recours éventuels à l'encontre d'ONU-Habitat. Le Groupe examinera régulièrement les instruments et outils juridiques et les mettra à jour si nécessaire; il renforcera la capacité du personnel à utiliser les accords et instruments juridiques d'ONU-Habitat.
- 15.49 Le Bureau des relations extérieures comprend le Service de la promotion, de la sensibilisation et de la communication et le Service des partenariats et de la coordination interinstitutions. Tous deux piloteront et coordonneront la communication stratégique interne et externe, y compris en ce qui concerne la gestion des risques et des crises et l'image et le positionnement institutionnels. Le Bureau animera la mobilisation des partenaires du Programme pour l'habitat pour la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Son rôle sera également de soutenir, de coordonner et de suivre la mise en œuvre des politiques et des stratégies d'ONU-Habitat relatives aux partenariats, à la promotion, à la communication et aux publications.
- 15.50 Le Service des partenariats et de la coordination interinstitutions assurera la liaison avec les organismes des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales et la coordination au niveau des décideurs avec les partenaires du Programme pour l'habitat. Il veillera à ce que les grands groupes partenaires soient dûment informés des activités, des politiques, des programmes et des projets d'ONU-Habitat et s'emploiera à ce que le Programme pour l'habitat bénéficie d'un plus ample soutien et soit mieux compris. Il coordonnera également le dialogue avec les partenaires, en particulier les banques régionales de développement, et avec les autres entités du système des Nations Unies.
- 15.51 Le Service de la promotion, de la sensibilisation et de la communication coordonnera et appuiera les grandes actions et initiatives de promotion et de sensibilisation, telles que le Forum urbain mondial, la Campagne urbaine mondiale, l'initiative « Change ta ville », la Journée mondiale de l'habitat, les sessions du Conseil d'administration, les forums urbains nationaux, les comités nationaux d'Habitat et les conférences ministérielles régionales. Pour ce faire, il élaborera des stratégies, des directives et des outils de sensibilisation ainsi que des publications à diffuser sous forme électronique ou sur papier et sur le site Web d'ONU-Habitat. Il simplifiera l'image et les principaux messages d'ONU-Habitat, coordonnera son programme de publications et correspondra avec les médias internationaux de manière à faire mieux comprendre, à l'échelle planétaire, les questions relatives à l'urbanisation durable.
- 15.52 Les bureaux de liaison représenteront ONU-Habitat à New York, Genève et Bruxelles dans le cadre des activités de l'ONU et des partenaires pour le développement. Ils participeront aux travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes intergouvernementaux et aux réunions interdépartementales et interinstitutions, en fournissant des services fonctionnels lors de réunions et de concertations sur les politiques concernant les établissements humains. Ils

mèneront également des activités de sensibilisation et de promotion, en particulier à propos des questions humanitaires et de la reconstruction et du relèvement après une crise.

- 15.53 Le Bureau du Directeur exécutif aura un rôle prépondérant dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources d'ONU-Habitat, dont le but sera de renforcer les contributions à la fois aux ressources de base et aux ressources préaffectées. Il s'efforcera tout particulièrement de mobiliser sur le long terme des ressources de base prévisibles en s'appuyant sur les liens noués avec les donateurs actuels et en cherchant à élargir l'éventail des bailleurs de fonds en touchant de nouveaux acteurs, notamment des pays émergents.

Tableau 15.10 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Diriger et assurer la bonne exécution des missions d'ONU-Habitat en faisant en sorte que les politiques et procédures de l'ONU soient respectées dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2014-2019 par l'entremise du programme de travail et du budget biennaux et dans la gestion des ressources humaines et financières et faire mieux connaître, à l'échelle mondiale, les problématiques de développement urbain durable et susciter un appui et une participation accrues de la part des partenaires du Programme pour l'Habitat

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la cohérence dans la gestion des activités du système des Nations Unies touchant les établissements humains	a) Nombre de rapports adressés à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social par le Secrétaire général et d'autres documents importants à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies nourris par des apports d'ONU-Habitat <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 35 documents directifs et rapports 2012-2013 (estimation) : 40 documents directifs et rapports 2014-2015 (objectif) : 45 documents directifs et rapports
b) Meilleure utilisation des informations sur les résultats issues d'évaluations afin d'orienter les décisions de gestion et d'améliorer la performance	b) i) Pourcentage de recommandations issues d'évaluations et acceptées mises en œuvre dans les délais prévus <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : non disponible 2012-2013 (estimation) : 60 % des recommandations issues d'évaluations et acceptées 2014-2015 (objectif) : 80 % des recommandations issues d'évaluations et acceptées

	ii) Pourcentage de gestionnaires de programme ou de projet faisant état d'une amélioration des résultats au niveau des projets grâce aux conclusions et recommandations d'évaluations <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : non disponible 2012-2013 (estimation) : 50 % des gestionnaires de programme ou de projet 2014-2015 (objectif) : 65 % des gestionnaires de programme ou de projet
c) Réduction de l'exposition d'ONU-Habitat aux risques de mise en cause de sa responsabilité et aux risques de contentieux	c) Pourcentage d'accords et d'instruments juridiques ayant inutilement exposé ONU-Habitat à la mise en cause de sa responsabilité et à des contentieux <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 10 % 2012-2013 (estimation) : 5 % 2014-2015 (objectif) : 0 %
d) Augmentation de la participation de tous les partenaires d'ONU-Habitat et du système des Nations Unies à des activités liées au développement urbain durable	d) i) Nombre de nouveaux accords signés avec différents partenaires du Programme pour l'habitat, notamment ceux de la Campagne urbaine mondiale <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 276 accords 2012-2013 (estimation) : 305 accords 2014-2015 (objectif) : 335 accords ii) Nombre d'initiatives fondées sur l'analyse des faits mises en œuvre par ou avec d'autres organismes des Nations Unies qui contribuent à promouvoir le développement urbain durable <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 10 initiatives 2012-2013 (estimation) : 30 initiatives 2014-2015 (objectif) : 50 initiatives iii) Nombre de partenaires qui contribuent aux préparatifs d'Habitat III ou qui y prennent une part active <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : non disponible 2012-2013 (estimation) : 50 partenaires 2014-2015 (objectif) : 250 partenaires

e) Sensibilisation accrue du public et des médias au développement urbain durable et plus forte mobilisation de leur part à ce sujet

e) i) Nombre d'articles de presse et de débats par voie électronique sur l'urbanisation durable, sur ONU-Habitat et ses actions et manifestations ainsi que sur Habitat III

Mesure des résultats

2010-2011 : 37 000

2012-2013 (estimation) : 42 000

2014-2015 (objectif) : 45 000

ii) Nombre de visiteurs effectuant des téléchargements à partir des sites Web et lisant les documents correspondants

Mesure des résultats

2010-2011 : 1 898 660 visiteurs effectuant des téléchargements et 378 505 documents lus

2012-2013 (estimation) : 2 400 000 visiteurs effectuant des téléchargements et 600 000 documents lus

2014-2015 (objectif) : 2 800 000 visiteurs effectuant des téléchargements et 1 000 000 documents lus

iii) Pourcentage des informations à jour sur les sites Web d'ONU-Habitat, notamment concernant son portefeuille de projets

Mesure des résultats

2010-2011 : 25 %

2012-2013 (estimation) : 50 %

2014-2015 (objectif) : 90 %

iv) Nombre de pays partenaires importants qui entreprennent des activités de sensibilisation visant à promouvoir le développement urbain durable

Mesure des résultats

2010-2011 : 79 pays partenaires importants

2012-2013 (estimation) : 90 pays partenaires importants

2014-2015 (objectif) : 100 pays partenaires importants

f) Augmentation des recettes de base d'ONU-Habitat

f) Montant des recettes de base d'ONU-Habitat et de la Fondation pour l'habitat et les établissements humains (fonds non réservés)

Mesure des résultats

2010-2011 : 34 millions de dollars

2012-2013 (estimation) : 26 millions de dollars

2014-2015 (objectif) : 46 millions de dollars

Facteurs externes

- 15.54 Le Bureau du Directeur exécutif devrait atteindre ses objectifs et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres continuent de soutenir efficacement ONU-Habitat en lui assurant les ressources nécessaires et des cadres institutionnels et politiques favorables; b) les gouvernements et les autres partenaires du Programme pour l'habitat continuent d'accorder un haut rang de priorité aux questions relatives aux établissements humains.

Produits

- 15.55 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organismes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : documentation destinée aux organes délibérants : rapport d'activité sur la mise en œuvre du plan stratégique pour 2014-2019 (1); rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale à ses soixante-neuvième et soixante-dixième sessions, au titre du point de l'ordre du jour relatif aux établissements humains (2);
 - ii) Conseil économique et social : documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (2);
 - iii) Conseil d'administration d'ONU-Habitat :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : vingt-cinquième session du Conseil d'administration (1);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport d'évaluation biennal destiné au Conseil d'administration (1); documentation sur les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) (7); rapport du Directeur exécutif sur les activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (1); rapport d'activité du Directeur exécutif sur Habitat III (6);
 - iv) Groupes spéciaux d'experts : réunions annuelles et régionales du Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies (5); rapports annuels du Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies (2); rapport d'évaluation du Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies (1); Conférence de parlementaires mondiaux sur Habitat III (1); organisation de tables rondes pour les partenaires du Programme pour l'habitat à la septième session du Forum urbain mondial (6);
 - v) Aide aux représentants et aux rapporteurs : réunions et activités interinstitutions et apports à des produits communs (1); conférence ministérielle régionale (Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain) (1); rapport de la conférence ministérielle régionale (1); apports aux organes intergouvernementaux et mécanismes de coordination des Nations Unies, en particulier la Commission du développement durable, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, le Comité permanent interorganisations pour la reconstruction et le relèvement des zones sinistrées par suite de guerres ou de catastrophes, les comités de haut niveau sur les programmes et sur la gestion du CCS, ainsi que d'autres entités des Nations Unies (45);

- b) Autres activités de fond (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : rapport annuel d'ONU-Habitat (2);
 - ii) Publications isolées : publications spéciales diverses (5);
 - iii) Communiqués et conférences de presse : stratégie en matière de médias et de médias sociaux à l'appui de l'action participative en vue d'Habitat III (1); activités de formation aux contacts avec les médias sur les questions d'urbanisme afin de susciter un intérêt accru de leur part pour ce sujet (4); conférences de presse, ateliers, bulletins d'information et communiqués de presse sur les sites Web institutionnels d'ONU-Habitat (60);
 - iv) Manifestations spéciales : campagnes nationales et locales de l'initiative « Change ta ville » (4); réunions de haut niveau entre organismes des Nations Unies à l'appui de la conférence Habitat III (2); plan d'action pour un programme mondial en faveur des villes dans le cadre d'Habitat III (1); réunions du Comité préparatoire pour Habitat III (6); rapport sur les progrès accomplis par les mécanismes de coordination interinstitutions des Nations Unies (1); session extraordinaire sur la Campagne urbaine mondiale en vue d'Habitat III qui se tiendra à la septième session du Forum urbain mondial (1); réunions stratégiques avec les partenaires du Programme pour l'habitat en vue d'Habitat III (4); célébrations mondiale et nationales de la Journée mondiale de l'habitat (12); plan d'action de la Campagne urbaine mondiale pour un programme mondial en faveur des villes dans le cadre d'Habitat III (1); site Web de la Campagne urbaine mondiale (servant de point d'accès aux questions d'urbanisme et aux actions d'ONU-Habitat (1); septième session du Forum urbain mondial (1);
 - v) Activités techniques : évaluation à mi-parcours de la stratégie de partenariat ONU-Habitat (1); réforme du système d'accréditation des partenaires du programme pour l'habitat (1); rapports techniques sur les activités de coopération technique de ville à ville lancées et facilitées par le Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies (2); bases de données institutionnelle et commune d'ONU-Habitat (1); mise à niveau du système d'accréditation des partenaires (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : services consultatifs en vue de la mise en œuvre des campagnes urbaines nationales (5); services consultatifs en vue de renforcer et de soutenir les partenariats multisectoriels dans les pays et dans les forums urbains nationaux (5); concertation annuelle avec les partenaires sur les politiques (2); mécanisme de coordination conjointe interinstitutions sur l'urbanisation durable (1);
 - ii) Projets opérationnels : lancement au niveau de la ville de programmes de travail thématiques pour les réseaux urbains (4); mise en œuvre de projets au niveau de la ville dans le cadre de la Campagne urbaine mondiale (4);
- d) Services de conférence, administration et contrôle (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Administration et gestion générales : formation à la conduite d'évaluations; (1); examen juridique et approbation des accords de coopération, des mémorandums d'accord et des instruments connexes (1); représentation d'ONU-Habitat au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies (1); ateliers de formation sur l'utilisation des accords et des instruments juridiques (2);
 - ii) Services de contrôle interne : plan annuel d'évaluation (2); enquête annuelle auprès des gestionnaires de programmes et de projets sur l'utilisation des résultats

d'évaluations (2); rapport d'évaluation biennal détaillant les constatations de fond issues des évaluations, les leçons apprises et l'état d'avancement de l'application des recommandations issues des évaluations (1); système en ligne destiné à la mise en commun des conclusions, recommandations et enseignements découlant des évaluations (1); actualisation de la politique et des lignes directrice relatives aux évaluations (1).

Tableau 15.11 Ressources nécessaires : Direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actualisation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Budget ordinaire				
Postes	4 096,1	3 447,3	17	15
Autres objets de dépense	627,7	649,4	—	—
Total partiel	4 723,8	4 096,7	17	15
B. Ressources extrabudgétaires	29 804,8	23 408,3	60	60
Total	34 528,6	27 505,0	77	75

- 15.56 Le montant de 3 447 300 dollars demandé au titre des postes, qui représente une diminution de 648 800 dollars, permettrait de financer 15 postes (1 secrétaire général adjoint, 2 D-1, 2 P-5, 1 P-3, 2 G(AC) et 7 AL), comme indiqué dans le tableau 15.11. Cette diminution au titre des postes s'explique par la réorganisation d'ONU-Habitat et le réaligement des ressources décidées en 2012-2013 par le Conseil d'administration dans sa résolution 23/11. En conséquence, il est proposé de réaffecter au Bureau de la gestion un poste P-5 et un poste P-3 qui relèveraient de la composante appui au programme.
- 15.57 Le montant de 649 400 dollars prévu au titre des objets de dépense autres que les postes servirait essentiellement à couvrir les autres dépenses de personnel, les voyages, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses de fonctionnement. L'augmentation de 21 700 dollars à cette rubrique est due aux services de consultants qui seront nécessaires pour l'harmonisation stratégique de la démarche d'ONU-Habitat vis-à-vis des objectifs de développement durable. Elle est partiellement compensée par une réduction des coûts des communications, par la diminution du nombre de publications produites à l'extérieur, par la limitation de la consommation de papier et de fournitures et par la baisse des achats de nouveaux meubles, conformément aux propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire, comme l'indique le tableau 15.7 du présent rapport.
- 15.58 Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 23 408 300 dollars devraient permettre de financer 60 postes (31 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 29 postes d'agent des services généraux et d'agent local), comme indiqué dans le tableau 15.11, et d'autres objets de dépense (voyages, consultants, frais généraux de fonctionnement et autres dépenses de fonctionnement). Ces ressources permettront également de financer, entre autres, des activités de coopération technique grâce auxquelles ONU-Habitat pourra s'acquitter efficacement de ses missions, qui renforceront la prise de conscience au niveau mondial sur les questions de développement urbain durable et qui susciteront un appui et une participation accrue de la part des partenaires du Programme pour l'habitat.

C. Programme de travail

Tableau 15.12 Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
1. Législation, foncier et gouvernance urbains	2 171,0	2 143,2	7	7
2. Planification et aménagement du milieu urbain	2 280,1	2 255,9	7	7
3. Économie urbaine	2 695,6	2 750,2	10	10
4. Services urbains de base	2 098,5	2 068,2	9	9
5. Logement et assainissement des bidonvilles	846,2	836,7	3	3
6. Réduction des risques et relèvement	904,3	891,3	4	4
7. Recherche et renforcement des capacités	3 856,1	3 517,3	12	11
Total partiel	14 851,8	14 462,8	52	51
Ressources extrabudgétaires	330 020,1	339 552,7	114	114
Total	344 871,9	354 015,5	166	165

Sous-programme 1

Législation, foncier et gouvernance urbains

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 143 200 dollars

- 15.59 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service de la législation, du foncier et de la gouvernance urbains.

Tableau 15.13 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer l'accès aux ressources foncières en zone urbaine, et favoriser l'adoption d'une législation urbaine habilitante et la mise en place d'une gouvernance décentralisée, aux fins de promouvoir un développement urbain durable et équitable, caractérisé notamment par une sécurité accrue dans les villes

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à appliquer une législation permettant d'améliorer l'expansion et la densification des villes, ainsi que leur planification, et les finances des collectivités urbaines	a) Nombre de consultations engagées pour conduire à des réformes juridiques visant à améliorer l'expansion et la densification des villes, ainsi que leur planification, et les finances des collectivités urbaines <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : non disponible 2012-2013 (estimation) : 12 consultations 2014-2015 (objectif) : 23 consultations

b) Renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à exécuter des programmes permettant d'améliorer la sécurité d'occupation des groupes vulnérables, y compris les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les minorités

b) Nombre de programmes visant à améliorer la sécurité d'occupation des groupes vulnérables, y compris les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les minorités, mis en œuvre par les administrations locales et nationales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat

Mesure des résultats

2010-2011 : 2 programmes municipaux, 1 programme national et 1 programme exécuté par un partenaire du Programme pour l'habitat

2012-2013 (estimation) : 5 programmes municipaux, 5 programmes nationaux et 5 programmes exécutés par des partenaires du Programme pour l'habitat

2014-2015 (objectif) : 10 programmes municipaux, 7 programmes nationaux et 10 programmes exécutés par des partenaires du Programme pour l'habitat

c) Amélioration des politiques, plans et stratégies des autorités locales et nationales, et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat, permettant de renforcer la gouvernance décentralisée, de promouvoir une gestion urbaine qui profite à tous et d'améliorer la sécurité

c) i) Nombre d'administrations locales et nationales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat qui ont adopté les lignes directrices sur la décentralisation et l'accès universel aux services de base

Mesure des résultats

2010-2011 : 57 administrations locales et 3 administrations nationales

2012-2013 (estimation) : 77 administrations locales et 5 administrations nationales

2014-2015 (objectif) : 90 administrations locales et 7 administrations nationales

ii) Nombre d'administrations locales et nationales partenaires qui ont adopté des stratégies locales de prévention de la criminalité

Mesure des résultats

2010-2011 : 2 administrations locales et 3 administrations nationales

2012-2013 (estimation) : 7 administrations locales et 8 administrations nationales

2014-2015 (objectif) : 12 administrations locales et 13 administrations nationales

Facteurs externes

- 15.60 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres restent déterminés à appliquer les résolutions, déclarations et plans d'action auxquels ils ont souscrit; b) les gouvernements et les environnements physiques sont suffisamment stables pour ne pas entraver les réformes législatives, et il n'y a donc pas de conflits ou de catastrophes naturelles majeures.

Produits

- 15.61 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Groupes spéciaux d'experts : réunion annuelle du groupe consultatif d'experts du Réseau mondial pour des villes plus sûres en collaboration avec le Bureau du Directeur exécutif et le Bureau des relations extérieures (2); réunion biennale du Groupe consultatif des partenaires du Réseau mondial pour des villes plus sûres en collaboration avec le Bureau des relations extérieures et les bureaux régionaux (1); réunion d'un groupe d'experts sur la législation urbaine pour le remembrement, la gouvernance urbaine, l'expansion des villes et la planification urbaine (4); réunions et conférences de groupes d'experts sur l'amélioration de la sécurité d'occupation des groupes vulnérables (4); séminaire à l'intention des maires sur les outils et instruments juridiques pour le développement urbain (1); réunions d'un groupe d'experts thématique sur la sécurité dans les villes, sous la conduite d'équipes de partenaires spécialisées dans les aspects suivants : les femmes, les jeunes, le maintien de l'ordre, la violence armée, la planification et la gestion (5); réunions portant sur la gouvernance urbaine se rapportant à la fourniture de services (eau, transports, assainissement, adaptation, jeunesse et occupation des sols), en collaboration avec le service chargé du sous-programme 4 (7);
 - b) Autres activités de fond (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : publication sur les bonnes pratiques en matière de sécurité urbaine et matrice de gouvernance pour la promotion de la sécurité dans les villes (1); publication sur l'amélioration des mécanismes de coordination et de coopération pour une gouvernance à plusieurs niveaux et renforcée dans les villes (1); publication sur les travaux de recherche, les bonnes pratiques et les outils relatifs à la sécurité d'occupation (10); publication sur la législation urbaine pour le remembrement, la gouvernance urbaine, l'expansion des villes et la planification urbaine (2);
 - ii) Manifestations spéciales : réunions préparatoires régionales pour l'élaboration finale des lignes directrices des Nations Unies pour des villes plus sûres en Afrique et dans les États arabes, en Asie, en Amérique latine, en Europe (en collaboration avec le Bureau du Directeur exécutif, les bureaux régionaux, le Bureau des projets, le Bureau des relations extérieures et d'autres services et groupes concernés) (4); dialogue et manifestations spéciales sur la gouvernance et la sécurité dans les villes à l'occasion de la septième session du Forum urbain mondial (1);
 - iii) Activités techniques : lignes directrices des Nations Unies pour des villes plus sûres (1); système de surveillance de la sécurité dans les villes (1);

- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : fourniture de services consultatifs pour l'élaboration et l'application de législations urbaines adéquates dans 24 pays (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : 3 pays; Bureau régional pour les États arabes : 2 pays; Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : 3 pays; Bureau régional pour l'Afrique : 3 pays; Groupe de la législation urbaine au siège : 2 pays); fourniture de services consultatifs à 11 initiatives et programmes nationaux et locaux visant à améliorer la sécurité d'occupation des groupes vulnérables (Groupe des questions foncières et du réseau GLTN au siège : 3; Bureau régional pour les États arabes : 2; Bureau régional pour l'Afrique : 3; Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : 2; et Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : 1); assistance apportée à 3 initiatives et programmes régionaux visant à améliorer la sécurité d'occupation des groupes vulnérables (Groupe des questions foncières et du réseau GLTN : 2; Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : 1); conseils techniques concernant l'administration locale et la décentralisation (en collaboration avec les bureaux régionaux, le Bureau des projets, et les services et groupes compétents) (40); conseils techniques sur la décentralisation et la gouvernance urbaine visant à faciliter la mise en œuvre des directives sur la décentralisation (15); conseils techniques visant à faciliter l'application des lignes directrices pour des villes plus sûres (15); conseils techniques sur la sécurité dans les villes (en collaboration avec les bureaux régionaux, le Bureau des projets, le Bureau des relations extérieures et les services et groupes compétents) (20);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : initiatives dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités visant à aider les gouvernements et les principaux partenaires du Programme pour l'habitat à élaborer et appliquer des législations urbaines (13 initiatives réparties comme suit : Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : 1; Bureau régional pour les États arabes : 2; Bureau régional pour l'Afrique : 6; Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : 2; siège : 2); initiatives dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités visant à aider les gouvernements et les principaux partenaires du Programme pour l'habitat à concevoir et exécuter des programmes pour la sécurité d'occupation (15 initiatives réparties comme suit : Groupe des questions foncières et du réseau GLTN au siège : 4; Bureau régional pour l'Afrique : 11); stages et ateliers de formation sur la gouvernance et la décentralisation en collaboration avec les bureaux régionaux, le Bureau des relations extérieures, le Service de la recherche et du renforcement des capacités et d'autres services et groupes compétents (9); stages et ateliers de formation sur la promotion de la sécurité dans les villes à l'intention des autorités locales et des professionnels (6 initiatives : 2 en Asie, 2 en Afrique et 2 en Amérique latine); ateliers portant sur l'application et l'adaptation des lignes directrices sur la décentralisation et sur l'accès universel aux services de base (2 initiatives en Afrique et 1 dans les États arabes); ateliers portant sur les lignes directrices pour des villes plus sûres (1 initiative en Amérique latine et 1 en Afrique);
 - iii) Projets opérationnels : projets opérationnels appuyant l'adaptation et l'application des lignes directrices sur la décentralisation et sur l'accès universel aux services de base au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Malawi (3); projets opérationnels renforçant les capacités des administrations locales et nationales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat en vue d'améliorer la gouvernance et la décentralisation (14); projets opérationnels appuyant l'application des lignes directrices pour des villes plus sûres en Afrique du Sud, en Colombie et au Kenya (3); projets opérationnels favorisant la sécurité dans les villes, la cohésion sociale et la sécurité des personnes aux niveaux

local et national (19); mise à l'épreuve d'outils et de méthodes et exécution de projets opérationnels aux fins d'améliorer la sécurité d'occupation des groupes vulnérables, y compris des femmes et des jeunes (14); mise à l'épreuve d'outils et de méthodes et exécution de projets d'application dans le domaine de la législation urbaine destinée à améliorer l'expansion et la densification des villes, leur planification et les finances des collectivités urbaines dans certains pays (1).

Tableau 15.14 Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Budget ordinaire				
Postes	1 940,2	1 940,2	7	7
Autres objets de dépense	230,8	203,0	—	—
Total partiel	2 171,0	2 143,2	7	7
B. Ressources extrabudgétaires	35 548,1	44 364,9	12	12
Total	37 719,1	46 508,1	19	19

- 15.62 Le montant de 1 940 200 dollars permettra de financer sept postes (1 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 1 agent local). Le montant de 203 000 dollars prévu pour les objets de dépense autres que les postes couvrira les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles. La baisse nette de 27 800 dollars à cette rubrique s'explique principalement par des réductions apportées aux services de consultants et d'experts, aux frais de communication, aux services contractuels, à la consommation de papier et de fournitures et à l'achat de nouveau mobilier en application des dispositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire (voir tableau 15.7 du présent rapport), partiellement compensées par la hausse des taux auxquels les services communs fournis à ONU-Habitat sont facturés par l'Office des Nations Unies à Nairobi et des montants prévus pour les voyages liés à la fourniture de services consultatifs aux pouvoirs publics.
- 15.63 Au cours de l'exercice 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant prévu de 44 364 900 dollars, en augmentation de 8 816 800 dollars, serviront à financer 12 postes (7 de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 5 d'agent local) comme indiqué dans le tableau 15.14, ainsi que les autres objets de dépense nécessaires pour exécuter les travaux prévus au titre du sous-programme 1 (Législation, foncier et gouvernance urbains). Ces ressources seront utilisées pour appuyer des projets apportant des changements systémiques en amont, ainsi que des projets donnant des résultats tels qu'un accroissement de l'offre de terrains viabilisés pour l'expansion des villes; pour fournir aux gouvernements et aux villes un appui politique et opérationnel en matière de législation, de gestion foncière et de gouvernance en milieu urbain; et pour encourager l'élaboration de législations urbaines et de modèles de gouvernance qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et qui abordent les questions foncières de manière équitable, notamment en encourageant l'application des lignes directrices internationales sur la décentralisation, en renforçant les collectivités locales et en encourageant l'application des lignes directrices sur l'accès universel aux services de base, tout en favorisant l'inclusion sociale et la participation.

Sous-programme 2

Planification et aménagement du milieu urbain

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 255 900 dollars

- 15.64 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service de la planification et de l'aménagement du milieu urbain.

Tableau 15.15 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Améliorer à tous les niveaux (municipal, régional et national) les politiques urbaines et la planification et l'aménagement du milieu urbain pour des villes plus compactes, sans exclusion sociale, mieux intégrées et reliées entre elles, qui favorisent un développement urbain durable et qui soient résilientes face aux changements climatiques

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Adoption de meilleures politiques nationales d'urbanisme et de cadres d'aménagement spatial améliorés pour des villes compactes, intégrées et reliées entre elles, par les administrations municipales, régionales et nationales partenaires	a) Nombre d'administrations municipales, régionales et nationales partenaires ayant adopté des politiques nationales d'urbanisme ou des cadres d'aménagement spatial favorisant des villes compactes, intégrées et reliées entre elles <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : non disponible 2012-2013 (estimation) : 4 administrations 2014-2015 (objectif) : 12 administrations
b) Adoption, par les villes partenaires, de politiques, plans et aménagements améliorés pour des villes et des quartiers compacts, intégrés et reliés entre eux	b) Nombre de villes partenaires ayant adopté des politiques, plans et aménagements pour des villes et quartiers compacts, intégrés et reliés entre eux <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : non disponible 2012-2013 (estimation) : 10 villes partenaires 2014-2015 (objectif) : 20 villes partenaires
c) Adoption, par les administrations municipales, régionales et nationales partenaires, de politiques, plans et stratégies contribuant aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques	c) Nombre d'administrations municipales, régionales et nationales partenaires ayant adopté des politiques, plans et stratégies contribuant aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 5 administrations 2012-2013 (estimation) : 15 administrations 2014-2015 (objectif) : 25 administrations

Facteurs externes

- 15.65 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements sont prêts à engager, en matière de politiques urbaines, des réformes à la hauteur de l'objectif visé; b) les villes sont dotées de ressources financières et techniques suffisantes pour pouvoir appliquer les plans et les politiques prévus; c) les mécanismes internationaux qui se mettent en place pour faire face aux changements climatiques encouragent les villes à prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation face à ces changements.

Produits

- 15.66 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes d'experts concernant les lignes directrices internationales des Nations Unies sur la planification urbaine et territoriale, les politiques nationales d'urbanisation, la planification de l'interface ville-région, la planification métropolitaine et les espaces publics (6);
 - ii) Assistance aux représentants et aux rapporteurs : contribution à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et activités connexes du partenariat mondial pour l'intégration systématique du développement urbain durable dans les programmes de promotion de la biodiversité (1); contribution à la réunion annuelle du groupe de travail de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2);
- b) Autres activités de fond (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : documentation sur l'état des connaissances en matière de planification urbaine (1); publication des conclusions de colloques internationaux sur la transformation des villes par l'aménagement des lieux de convivialité et des espaces publics (1); publication présentant des études de cas sur la façon dont la planification urbaine peut permettre de faire face aux problèmes créés par les changements climatiques (1); étude de l'expérience acquise dans le domaine des politiques nationales d'urbanisme (1); étude des politiques d'urbanisme du point de vue des changements climatiques, et étude des politiques climatiques du point de vue de l'urbanisme (4);
 - ii) Manifestations spéciales : réunions des partenaires portant sur les villes et les changements climatiques (2); réunions des partenaires portant sur la planification urbaine et régionale (4);
 - iii) Activités techniques : orientations normatives sur la manière dont l'agriculture urbaine et périurbaine contribue à l'atténuation et à l'adaptation face aux changements climatiques (1); notes d'orientation sur certains aspects essentiels de la situation des villes face aux changements climatiques (2); principes directeurs et ensemble d'outils pour certains aspects essentiels de la planification régionale et municipale (2); ensemble d'outils pour les politiques nationales d'urbanisme (1); ensemble d'outils pour l'aménagement des lieux de convivialité et des espaces publics (1); lignes directrices sur la planification urbaine et territoriale (1);
- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : services consultatifs portant sur les politiques nationales d'urbanisme, sur la planification des villes et de l'interface ville-région et sur

l'économie verte en milieu urbain (8); services consultatifs sur des questions liées à l'environnement, à l'agriculture, aux changements climatiques et à la biodiversité en milieu urbain (8); services consultatifs sur la planification à l'échelle des villes et des quartiers, notamment pour l'expansion des villes et l'aménagement des espaces publics (8);

- ii) Stages, séminaires et ateliers : séminaires de formation sur les principes de viabilité applicables à la planification, à l'intention de différentes catégories d'acteurs (responsables de la planification, dirigeants, collectivités locales) (6); stages de formation à l'échelle nationale comprenant l'échange de bonnes pratiques avec différentes administrations régionales ou locales (6); stages de formation, à l'échelle nationale, sur la situation des villes face aux changements climatiques (6); activités de formation sur les schémas d'urbanisme viables à long terme et la continuité paysagère à l'intention des responsables de la planification au sein des administrations sous-nationales et locales (2);
- iii) Projets opérationnels : projets opérationnels concernant la planification des quartiers et des espaces publics dans les pays suivants : Équateur, Haïti, Kenya, Mexique (4); projets opérationnels concernant les villes et les changements climatiques dans les pays et régions suivants : Bangladesh, Cambodge, Équateur, Mozambique, Myanmar, Népal, Ouganda, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Viet Nam et Pacifique (sous-région) (12); projets opérationnels concernant la planification urbaine dans les pays suivants : Brésil, Bangladesh, Égypte, Haïti, Kenya, Libéria, Libye, Nigéria, Philippines, Rwanda, Soudan du Sud, Sri Lanka, Kosovo, Territoire palestinien occupé (14); projets opérationnels concernant l'expansion planifiée des villes dans les pays suivants : Colombie, Égypte, El Salvador, Kenya, Mozambique, Rwanda (6); projets opérationnels concernant la planification au niveau des régions, des interfaces ville-région et des municipalités dans les pays suivants : Colombie, Équateur, Égypte, Haïti, Liban, Mexique, Mozambique, Ouganda, Pakistan, Philippines (10); projets opérationnels visant à élaborer des stratégies de développement urbain à faibles émissions dans les pays suivants : Afrique du Sud, Brésil, Inde, Indonésie (4); projets opérationnels visant à mettre en œuvre des stratégies de planification pour l'agriculture urbaine et périurbaine dans les pays suivants : Burkina Faso, Népal, Sri Lanka (3); projets opérationnels à l'appui de l'élaboration ou de la révision des politiques nationales d'urbanisme dans les pays suivants : Arabie saoudite, Bangladesh, Colombie, Liban, Libéria, Pakistan, Rwanda, Soudan du Sud, Territoire palestinien occupé (9).

Tableau 15.16 Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Budget ordinaire				
Postes	2 049,3	2 049,3	7	7
Autres objets de dépense	230,8	206,6	—	—
Total partiel	2 280,1	2 255,9	7	7

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
B. Ressources extrabudgétaires	45 745,1	47 115,3	18	18
Total	48 025,2	49 371,2	25	25

- 15.67 Un montant de 2 049 300 dollars est prévu pour financer sept postes (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 postes d'agent local). Le montant de 206 600 dollars affecté aux autres objets de dépense servira à financer les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles. La baisse nette de 24 200 dollars à cette rubrique s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre des services de consultants et d'experts, des frais de communication, des services contractuels, de la consommation de papier et de fournitures, et de l'achat de nouveau mobilier en application des dispositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire (voir tableau 15.7 du présent rapport), partiellement compensée par la hausse des taux auxquels les services communs fournis à ONU-Habitat sont facturés par l'Office des Nations Unies à Nairobi et des montants prévus pour les voyages liés à la fourniture de services consultatifs aux pouvoirs publics.
- 15.68 Au cours de la période 2014-2015, des ressources extrabudgétaires qui devraient s'élever à 47 115 300 dollars, en augmentation de 1 370 200 dollars, serviront à financer 18 postes (11 de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 7 d'agent local), ainsi que les services de consultants et d'experts, les voyages des fonctionnaires, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles, afin d'exécuter les travaux prévus au titre du sous-programme 2 (Planification et aménagement du milieu urbain) pour mettre à la disposition des gouvernements et des villes des méthodes, directives et outils éprouvés à l'appui de la croissance urbaine et d'une amélioration de la viabilité à long terme, de l'efficacité et de l'équité, dans le cadre de la planification et de l'aménagement à tous les niveaux et à toutes les échelles. On veillera particulièrement à ce que la planification et l'aménagement contribuent aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques. Dans le contexte de la gouvernance à plusieurs niveaux, il s'agira de promouvoir les principes clefs, en particulier d'optimiser la densité démographique et économique des établissements urbains, selon qu'il convient, en encourageant une utilisation mixte des ressources foncières ainsi qu'une plus grande diversité et une amélioration des liaisons.

Sous-programme 3 Économie urbaine

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 750 200 dollars

- 15.69 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe au Service de l'économie urbaine.

Tableau 15.17 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer les stratégies et les politiques urbaines en faveur d'un développement économique sans laissés pour compte, de la création d'emplois et de moyens d'existence décentes et de l'amélioration des finances des collectivités municipales	
Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des villes partenaires d'adopter des stratégies en faveur d'une croissance économique sans laissés pour compte	a) i) Nombre de villes partenaires ayant établi des plans de développement économique local <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: non disponible 2012-2013 (estimation) : 3 villes partenaires 2014-2015 (objectif) : 8 villes partenaires ii) Nombre de villes partenaires qui fixent leurs priorités à partir d'évaluations de l'économie locale <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : non disponible 2012-2013 (estimation) : 5 villes partenaires 2014-2015 (objectif) : 15 villes partenaires
b) Renforcement de la capacité des villes ciblées d'adopter des politiques et des programmes urbains visant à créer les conditions pour davantage d'emplois, de débouchés et de moyens d'existence, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes des villes	b) Nombre de villes partenaires ayant adopté des programmes visant à offrir davantage d'emplois, de moyens d'existence et de débouchés, et mettant l'accent sur les jeunes et les femmes des villes <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 4 villes partenaires 2012-2013 (estimation) : 10 villes partenaires 2014-2015 (objectif) : 25 villes partenaires
c) Renforcement de la capacité des villes partenaires d'adopter des politiques, plans et stratégies d'amélioration des finances des collectivités municipales et urbaines	c) Nombre de villes partenaires ayant adopté des programmes et stratégies d'amélioration des finances des collectivités municipales et urbaines <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : non disponible 2012-2013 (estimation) : 3 villes partenaires 2014-2015 (objectif) : 5 villes partenaires

Facteurs externes

- 15.70 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la volonté et l'engagement politiques sont suffisants pour mettre en œuvre des stratégies urbaines efficaces et les principaux acteurs se

mobilisent tous pleinement en ce sens à l'échelon national, régional et communal; et b) la communauté internationale reconnaît que les villes servent de façon singulière les objectifs nationaux en matière d'économie et d'emploi.

Produits

15.71 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (ressources extrabudgétaires) : groupes spéciaux d'experts : réunion du groupe d'experts de l'économie des formes urbaines : arbitrages entre croissance urbaine et aménagement et leurs conséquences économiques (1); réunion du groupe d'experts sur les tendances novatrices et les outils de financement du développement urbain dans les pays en développement (1); réunion du groupe d'experts sur l'utilisation de l'informatique et des communications au service d'une plus grande participation des jeunes aux décisions et à l'aménagement urbain (1);
- b) Autres activités de fond (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : études de cas sur la coopération intercommunale aux fins du développement économique (1); économie des formes urbaines : études de cas (1); tendances novatrices, outils et études de cas relatifs au financement du développement urbain (1); modes innovants de financement de l'aménagement de l'espace public dans les pays en développement : études de cas et enseignements (1); rapport sur la jeunesse urbaine en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (1); rapport sur la jeunesse urbaine dans le monde (1); le rôle des entreprises municipales dans le développement urbain, dans l'offre de services et dans la gestion des services : bilan et tendances (1); outils et études de cas ayant trait à la régénération urbaine au service du développement économique (1); la politique de la ville à l'appui des activités économiques à domicile, en particulier pour les femmes vivant dans des bidonvilles (1);
 - ii) Manifestations spéciales : échange ou table ronde à la septième session du Forum urbain mondial (1);
- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : services consultatifs ayant trait aux nouveaux débouchés économiques dans les villes dont les principaux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre déclinent sous l'effet des forces du marché ou des conditions naturelles et environnementales (1); services consultatifs relatifs aux infrastructures de financement des nouveaux modèles d'entreprise et des innovations (10 dont : Afrique 3; Asie 3; États arabes 2); Amérique latine et Caraïbes 2); services consultatifs concernant les retombées économiques territoriales des grands investissements (Colombie, Brésil, Mozambique) (3); analyse coûts-avantages pour la prise de décisions en matière d'investissements dans les infrastructures et d'aménagement (1); instruments et méthodes de développement économique local et outils d'établissement participatif des budgets (10); dispositif d'évaluation par les pairs devant fournir des lignes directrices et des conseils en vue de l'élaboration des rapports nationaux et régionaux sur la situation de la jeunesse (1);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : cours collectif sur l'évaluation de l'économie locale et la planification dans le cadre du Programme de réalisation du développement urbain durable (2); cours collectif sur les techniques de construction, l'installation de petits

entrepreneurs et la promotion de l'agriculture périurbaine, axé sur les femmes et les jeunes au chômage (au Darfour et dans l'État du Nil Bleu, au Soudan) (3);

- iii) Projets opérationnels : amélioration de l'accès au crédit pour le développement de petites entreprises et d'autres moyens d'existence en collaboration avec des banques de développement et des établissements financiers (3 pays d'Afrique de l'Est) (3); création et développement de guichets nationaux du Fonds pour la jeunesse urbaine (Inde, Maurice et Qatar) (4); création et renforcement de guichets uniques pour la jeunesse (Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Rwanda, Nigéria, Ouganda, Soudan, République démocratique du Congo, Somalie) (5); projets opérationnels axés sur les pôles économiques et les chaînes de valorisation à forte incidence sociale (Colombie, El Salvador) (1); projets opérationnels portant sur les finances des communes, en particulier sur l'augmentation des recettes, la gestion des actifs, la solvabilité et la planification des investissements, dans quatre pays participant au Programme de réalisation du développement urbain durable (Colombie, Mozambique, Rwanda, Philippines) (4); projets opérationnels relatifs aux techniques de construction, à l'installation de petits entrepreneurs et la promotion de l'agriculture périurbaine, axés sur les femmes et les jeunes au chômage (au Darfour et dans l'État du Nil Bleu, au Soudan) (2); projets opérationnels à l'appui des stratégies de création de débouchés locaux pour ce qui est des marchés, de l'emploi et des moyens d'existence, notamment dans les régions à économie agraire ou qui sortent d'une crise (Libéria, Soudan du Sud, Soudan, Somalie) (1); projets opérationnels à l'appui du volet consacré à l'économie urbaine du Programme de réalisation du développement urbain durable (Colombie, Égypte, Mozambique, Rwanda, Philippines) (5); projets de microsubvention visant à offrir davantage de perspectives économiques aux jeunes en partenariat avec des fondations et le secteur privé (le Rotary Club et Safaricom, par exemple) (2); renforcement de la participation des jeunes à la prise de décisions et à l'aménagement urbain grâce à l'informatique et aux communications et programme relatif à la gouvernance à plusieurs niveaux (1).

Tableau 15.18 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Budget ordinaire				
Postes	2 366,6	2 426,2	10	10
Autres objets de dépense	329,0	324,0	–	–
Total partiel	2 695,6	2 750,2	10	10
B. Ressources extrabudgétaires	30 673,4	35 063,6	14	14
Total	33 369,0	37 813,8	24	24

- 15.72 Le montant prévu pour les postes, soit 2 426 200 dollars, en hausse de 59 600 dollars, permet de financer 10 postes (2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 3 agents locaux). Le montant de 324 000 dollars prévu pour les autres objets de dépense couvre les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles. L'augmentation du montant demandé pour les postes tient au transfert d'un

poste P-3 du Bureau de la gestion aux fins de l'appui au programme, transfert qui fait suite à la réorganisation du programme et à la redistribution des ressources prescrites par le Conseil d'administration dans sa résolution 23/11. Cette augmentation est partiellement compensée par la suppression d'un poste P-2 comme suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (voir tableau 15.6, point 1). Par ailleurs, la réduction nette de 5 000 dollars du montant inscrit à la rubrique Autres objets de dépense s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues pour les consultants et experts, des coûts des communications, des services contractuels, de la consommation de papier et de fournitures et des achats de nouveaux meubles, conformément aux propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire (voir tableau 15.7 plus haut). Elle est en partie compensée par l'augmentation du coût des services communs fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi et des voyages entrepris par des fonctionnaires aux fins des services consultatifs aux États Membres.

- 15.73 Les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 2014-2015, d'un montant de 35 063 600 dollars, en hausse de 4 390 200 dollars, serviront à financer 14 postes (10 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 4 agents locaux) ainsi que d'autres dépenses liées à l'exécution du sous-programme 3 (Économie urbaine). Ces ressources seront mises au service des politiques de la ville et stratégies urbaines ayant vocation à aider les villes à assumer pleinement leur rôle moteur en matière de développement économique et de création de richesse et d'emplois. Le sous-programme accorde une place particulièrement importante à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de la ville et stratégies urbaines, le but étant d'encourager et d'accroître la participation des hommes et des femmes, de renforcer les moyens financiers des communes et de concourir à la création d'emplois et de moyens d'existence décents en milieu urbain, pour permettre l'émancipation économique des citoyens, en particulier des jeunes et des femmes.

Sous-programme 4 Services urbains de base

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts): 2 068 200 dollars

- 15.74 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe au Service des services urbains de base.

Tableau 15.19 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Accroître l'accès équitable aux services urbains de base et améliorer le niveau de vie des citoyens pauvres

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Application, par les administrations locales, régionales et nationales, de politiques et lignes directrices plus abouties visant à offrir un accès équitable à des services urbains de base viables

a) Augmentation du nombre d'administrations locales, régionales et nationales partenaires qui appliquent les politiques et les lignes directrices internationales relatives à la décentralisation et à l'accès aux services de base pour tous

Mesure des résultats

2010-2011: 157 administrations locales,
25 administrations nationales,
3 administrations régionales
2012-2013 (estimation) : 165 administrations
locales, 27 administrations nationales,
5 administrations régionales
2014-2015 (objectif) : 170 administrations
locales, 30 administrations nationales,
7 administrations régionales

b) Augmentation des investissements consacrés aux services urbains de base mobilisés grâce aux programmes d'ONU-Habitat dans les pays partenaires, dans l'intérêt des citoyens pauvres essentiellement

b) Montant des investissements consacrés aux services urbains de base mobilisés grâce aux programmes d'ONU-Habitat dans les pays partenaires

Mesure des résultats

2010-2011 : 7,9 millions de dollars
2012-2013 (estimation) : 10 millions de dollars
2014-2015 (objectif) : 15 millions de dollars

c) Accroissement de l'utilisation de services urbains de base viables dans les villes partenaires

c) i) Pourcentage d'utilisateurs ayant accès à des services viables d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les villes partenaires

Mesure des résultats

2010-2011 : 50 %
2012-2013 (estimation) : 60 %
2014-2015 (objectif) : 70 %

ii) Pourcentage de ménages recourant à un approvisionnement énergétique viable dans les villes partenaires

Mesure des résultats

2010-2011 : non disponible
2012-2013 (estimation) : 45 %
2014-2015 (objectif) : 50 %

iii) Pourcentage de la population employant des modes de transport viables dans les villes partenaires

Mesure des résultats

2010-2011 : 50 %
2012-2013 (estimation) : 55 %
2014-2015 (objectif) : 60 %

Facteurs externes

- 15.75 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les organismes d'aide au développement, les établissements financiers, les gouvernements nationaux et le secteur privé manifestent constamment, outre leur intérêt, la volonté d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de

politiques visant à accroître l'accès équitable à des services urbains de base viables, y compris l'accès à l'eau potable, à des systèmes d'assainissement adaptés, à des services de gestion et de collecte des déchets, à des sources d'énergie domestique et à des modes de transport viables; b) sur le plan politique, les villes, régions et pays participants se caractérisent par la stabilité de leur situation, leur volonté et leur engagement, et des conditions propices à une bonne gouvernance.

Produits

15.76 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : assistance aux représentants et aux rapporteurs : assistance au Groupe consultatif sur l'énergie et les changements climatiques (1); assistance au groupe de travail technique du Secrétaire général sur les modes de transport viables (1); assistance à ONU-Énergie (1); assistance à ONU-Eau (1); assistance au Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable en ce qui concerne l'énergie, les modes de transport viables, l'eau, l'assainissement et les eaux usées (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) : publications isolées : rapport annuel sur l'état des services urbains de base (2); contribution au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (1); guide sur le financement des services de base (1); guide sur la réglementation relative aux services de base (1); guide relatif à la planification, à l'aménagement, à l'espace public et aux services de base urbains (1); publication relative à mobilité dans la ville du futur (1); publication sur les villes résilientes et les services de base (1); publication sur l'état de l'art en matière de drainage urbain (1); rapport sur les enseignements des projets relatifs aux services urbains de base (2);
- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : mise au point d'arrangements organisationnels institutionnels pour une compagnie de distribution en Iraq et stratégies d'amélioration de la participation publique et de l'orientation des usagers des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, sous la responsabilité du Bureau régional pour les États arabes (2); élaboration d'un plan d'investissement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour la ville de Kisumu (bénéficiaire : État kényan) (4); emploi de modes de transport viables, sous la responsabilité du Bureau régional pour l'Afrique (bénéficiaire : 1 pays) (4); éducation fondée sur les valeurs humaines dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène au Népal, en République démocratique populaire lao, en Inde et en Chine (1); analyse et actualisation des stratégies et politiques en matière de gestion des déchets solides et appui à la conception de plans d'investissement, sous la responsabilité du Bureau régional pour les États arabes (1); mise en œuvre des politiques (bénéficiaire : Somalie) (1); voirie et articulation entre transports publics et déplacements à pied et à bicyclette en Afrique (1); énergie urbaine (bénéficiaires : pays partenaires d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes) (12); mobilité urbaine (bénéficiaires : pays partenaires d'Afrique et d'Asie) (30); gestion des déchets urbains (bénéficiaires : pays partenaires d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes) (12); approvisionnement des villes en eau et assainissement en République démocratique populaire lao, au Cambodge, au Viet Nam, en Inde, au Népal, au Bangladesh et au Bhoutan (1); approvisionnement des villes en eau et assainissement (bénéficiaires : pays partenaires d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes) (20); services urbains de base, sous la responsabilité du Bureau régional pour l'Afrique (bénéficiaires : 13 pays d'Afrique) (40); appui aux services urbains de base (bénéficiaires : pays d'Amérique latine et des Caraïbes) (6); mise au

point de la troisième phase du projet relatif à l'eau et à l'assainissement dans le bassin du lac Victoria en vue de son financement par la Banque africaine de développement (bénéficiaires : les cinq pays de la Communauté d'Afrique de l'Est) (6); réforme du secteur de l'eau (bénéficiaires : l'État fédéral et les 10 États du Soudan du Sud) (4); arrangements organisationnels en vue de la mise en œuvre d'un programme relatif à l'eau et à l'assainissement dans la ville de Mwanza et quatre villes satellites (bénéficiaires : pouvoirs publics de la République-Unie de Tanzanie) (4); élaboration de plans d'urbanisme stratégiques destinés à de petites villes d'Égypte, sous la responsabilité du Bureau régional pour les États arabes (1); gestion des eaux usées en République démocratique populaire lao, au Cambodge et au Viet Nam (1);

- ii) Stages, séminaires et ateliers : cours collectif organisé dans le cadre du Programme de réalisation du développement urbain durable en Égypte (2); cours collectif sur les plans d'urbanisme stratégiques destinés à de petites villes d'Égypte, sous la responsabilité du Bureau régional pour les États arabes (2); activités de formation et de diffusion des connaissances sur l'énergie urbaine en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes (12); activités de formation et de diffusion des connaissances sur la mobilité urbaine en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes (6); activités de formation et de diffusion des connaissances sur l'eau et l'assainissement dans les villes en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes (6); activités de formation et de diffusion des connaissances relatives à la voirie et à l'articulation entre transports publics et déplacements à pied et à bicyclette en Afrique (Sénégal, Togo, Cameroun, Burkina Faso, Rwanda, Mozambique, Kenya, Ouganda, Éthiopie) et en Asie (Népal, République démocratique populaire lao, Chine, Inde, Mongolie) (1); stages organisés par le Bureau régional pour l'Afrique (11); stages et ateliers organisés par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Bureau régional pour l'Afrique à l'échelon national, comprenant notamment des échanges de bonnes pratiques entre pays ou communes, et à l'échelon local (8);
- iii) Projets opérationnels : promotion des modes de transport viables au Nigéria, sous la responsabilité du Bureau régional pour l'Afrique (1); renforcement des capacités des pouvoirs publics aux niveaux local et national en Amérique latine, sous la responsabilité du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (3); amélioration de l'accès aux services urbains de base aux niveaux des communes et des régions en Asie et dans le Pacifique (États du Bhoutan, du Myanmar, des Philippines, de la Mongolie et du Japon) (1); emploi d'énergies modernes en Somalie (1); plans d'urbanisme stratégiques destinés à de petites villes d'Égypte, sous la responsabilité du Bureau régional pour les États arabes (1); accès aux services de base en Somalie (15); accès à des infrastructures, services sociaux et abris de base dans certaines zones urbaines, expliqué dans le cadre de démonstrations mettant en avant des techniques de construction sans bois et des normes mieux adaptées aux risques d'inondation, sous la responsabilité du Bureau régional pour les États arabes (5); investissement dans des services urbains de base en Somalie (7); promotion de l'accès à l'énergie, de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes (conversion des déchets d'établissements publics en énergie; utilisation de biogaz dans les prisons, écoles, etc. : Mali, Kenya, Philippines); promotion de l'accès à l'énergie propre dans le contexte du développement urbain durable au Tchad; établissement du corridor d'énergie urbaine Ibadan-Abidjan aux fins d'une urbanisation viable, de la croissance économique et de l'élimination de la pauvreté; logements et infrastructures essentielles adaptés aux changements climatiques au Cameroun (6); planification rapide en vue d'améliorer la gestion des ressources environnementales, l'approvisionnement en

énergie et l'efficacité énergétique (1); utilisation de services urbains de base viables dans les villes partenaires en Somalie (15); services urbains de base, sous la responsabilité du Bureau régional pour l'Afrique et dans le dessein de renforcer les capacités des administrations locales, régionales et nationales en Afrique (8); décentralisation des prestations de services de base au bénéfice de systèmes locaux de gestion des déchets solides en Iraq, sous la responsabilité du Bureau régional pour les États arabes (2); programme relatif à la mobilité urbaine respectueuse de l'environnement, qui s'articule autour des modes de transport viables en Afrique de l'Est, de la mobilité respectueuse de l'environnement dans les villes d'Afrique de l'Ouest, de la mobilité respectueuse de l'environnement en Asie et de la mobilité respectueuse de l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes (11); programme relatif à l'eau et à l'assainissement dans les villes : activités visant à stimuler les approches innovantes en vue d'améliorer l'accès à l'eau et aux services d'assainissement, de renforcer les capacités des prestataires de services et de poursuivre le dialogue sur les mesures à prendre en Afrique, en Asie et en Amérique latine et dans les Caraïbes (renforcement des capacités de 15 villes d'Afrique de l'Est dans le cadre du programme relatif à l'eau et à l'assainissement dans le bassin du lac Victoria financé par la Banque africaine de développement); développement des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans 20 petites villes du Soudan du Sud; appui technique à la mise en œuvre du programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement de la ville Mwanza, en République-Unie de Tanzanie, financé par la Banque européenne d'investissement; programme d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion de l'environnement dans la région du lac Tanganyika; approvisionnement en eau et assainissement dans certaines écoles et localités en Inde, au Népal, au Pakistan, au Bangladesh et à Sri Lanka; activités du Fonds mondial pour l'assainissement au Népal; renforcement des capacités des décideurs et des aménageurs en matière de gestion des eaux usées en République démocratique populaire lao, au Cambodge et au Viet Nam; Initiative pour l'eau et l'assainissement dans le bassin du Mékong (phase II) (8); mobilisation d'investissements dans les services urbains de base en Afrique, sous la responsabilité du Bureau régional pour l'Afrique (3); mobilisation d'investissements dans les services urbains de base dans le cadre des programmes d'approvisionnement des villes en eau et d'assainissement en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes (17).

Tableau 15.20 Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Budget ordinaire				
Postes	1 802,3	1 802,3	9	9
Autres objets de dépense	296,2	265,9	—	—
Total partiel	2 098,5	2 068,2	9	9
B. Ressources extrabudgétaires	87 346,8	61 287,8	14	14
Total	89 445,3	63 356,0	23	23

- 15.77 Le montant de 1 802 300 dollars doit permettre de financer neuf postes (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 4 agents locaux). En ce qui concerne les autres objets de dépense, le montant de 265 900 dollars, en diminution nette de 30 300 dollars, couvre les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles. La diminution nette s'explique essentiellement par la réduction des dépenses prévues pour les consultants et experts, des coûts des communications et des services contractuels, de la consommation de papier et de fournitures et des achats de nouveaux meubles, conformément aux propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire (voir tableau 15.7 plus haut). Elle est en partie compensée par l'augmentation du coût des services communs fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi et des voyages des fonctionnaires chargés des services consultatifs à l'intention des États Membres.
- 15.78 Les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 2014-2015, d'un montant de 61 287 800 dollars, en baisse de 26 059 000 dollars, serviront à financer 14 postes (11 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 3 agents locaux) ainsi que d'autres dépenses liées à l'exécution du sous-programme 4 (Services urbains de base), l'objectif étant, d'une part, de renforcer les politiques et les cadres institutionnels en vue de donner un accès équitable aux services urbains de base à davantage de citoyens, notamment aux pauvres, et, d'autre part, d'apporter un appui technique aux pays partenaires et aux autorités locales et de les aider à élaborer des politiques dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la gestion des déchets urbains, de la mobilité urbaine et de l'énergie urbaine.

Sous-programme 5 Logement et assainissement des bidonvilles

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 836 700 dollars

- 15.79 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe au Service du logement et de l'assainissement des bidonvilles.

Tableau 15.21 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Accroître l'accès à des logements convenables, améliorer le niveau de vie dans les bidonvilles et endiguer l'apparition de nouveaux bidonvilles, en associant toutes les parties

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Élaboration, avec toutes les parties intéressées, d'une stratégie mondiale portant sur le logement, la prévention de l'apparition de nouveaux bidonvilles et l'assainissement de ceux qui existent	a) i) Nombre de collectivités publiques et de partenaires, aux niveaux local, régional, national et supranational, qui s'associent à la Stratégie mondiale du logement <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 4 administrations nationales 2012-2013 (estimation) : 10 administrations nationales 2014-2015 (objectif) : 15 administrations nationales

- ii) Nombre de pays partenaires qui œuvrent à la concrétisation du droit à un logement suffisant, dans le cadre du droit à un niveau de vie suffisant, en s'attachant notamment à réduire le nombre d'expulsions illicites
- Mesure des résultats*
 2010-2011: 28 pays partenaires
 2012-2013 (estimation) : 30 pays partenaires
 2014-2015 (objectif) : 32 pays partenaires
- iii) Nombre de pays dans lesquels sont en vigueur un code de la construction et une réglementation garantissant la viabilité de l'habitat
- Mesure des résultats*
 2010-2011 : 1 pays
 2012-2013 (estimation) : 2 pays
 2014-2015 (objectif) : 3 pays
- b) Élaboration et mise en œuvre de stratégies et de programmes nationaux qui portent sur le logement, la prévention de l'apparition de nouveaux bidonvilles et l'assainissement de ceux qui existent, et qui intègrent l'ambition et les principes de la Stratégie mondiale du logement
- b) i) Nombre de stratégies et de programmes nationaux qui portent sur le logement, la prévention de l'apparition de nouveaux bidonvilles et l'assainissement de ceux qui existent, et qui intègrent l'ambition et les principes de la Stratégie mondiale du logement
- Mesure des résultats*
 2010-2011: 3 stratégies et programmes
 2012-2013 (estimation) : 9 stratégies et programmes
 2014-2015 (objectif) : 15 stratégies et programmes
- ii) Augmentation du nombre d'administrations nationales partenaires ayant engagé la réalisation de programmes d'assainissement des bidonvilles
- Mesure des résultats*
 2010-2011: 12 autorités nationales et 29 villes
 2012-2013 (estimation) : 21 autorités nationales et 42 villes
 2014-2015 (objectif) : 30 autorités nationales et 55 villes
- c) Généralisation et application, au niveau des villes et des quartiers, des stratégies et programmes nationaux qui portent sur le logement, la prévention de l'apparition de nouveaux bidonvilles et l'assainissement de
- c) Nombres de plans d'aménagement urbain de villes et de quartiers élaborés et mis en application compte tenu des stratégies et programmes nationaux portant sur le logement, la prévention de l'apparition de nouveaux

ceux qui existent, et intègrent l'ambition et les principes de la Stratégie mondiale du logement	bidonvilles et l'assainissement de ceux qui existent
	<i>Mesure des résultats</i>
	2010-2011: 1 plan d'aménagement
	2012-2013 (estimation) : 2 plans d'aménagement
	2014-2015 (objectif) : 4 plans d'aménagement

Facteurs externes

- 15.80 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les risques liés aux changements politiques qui pourraient ralentir les initiatives relatives à l'occupation des sols et au logement sont minimales; b) les États Membres accueillent favorablement les lignes directrices et recommandations proposées; c) des ressources humaines et des moyens financiers suffisants sont dégagés.

Produits

- 15.81 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (ressources extrabudgétaires) : groupes spéciaux d'experts : réunion du groupe d'experts sur les politiques et réformes en matière de logement (1); réunion du groupe d'experts sur l'amélioration du logement et l'assainissement des bidonvilles au regard des priorités des maires (1);
 - b) Autres activités de fond (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : rapport annuel faisant état d'expulsions forcées et présentant des solutions de substitution (1);
 - ii) Publications isolées : publications s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie mondiale du logement à l'horizon 2025 sur les thèmes suivants : logement et urbanisme (espace public, mixité et densité); innovations en matière de financement du logement; innovations en matière de droit du logement; assainissement des bidonvilles : l'espace public comme facteur d'amélioration du cadre de vie (exemples nationaux) (1); cadre institutionnel et financier de l'assainissement des bidonvilles dans l'agglomération du Caire, en collaboration avec le Groupe de la recherche et du développement des capacités (1); publication sur les réformes, politiques et programmes en matière de logement ayant été mis en œuvre (Bureau régional pour les États arabes) (1); étude des répercussions socioéconomiques d'un projet de grande envergure en Égypte, dans le cadre des grandes orientations et de l'appui technique apportés par ONU-Habitat (1);
 - iii) Activités techniques : élaboration de diverses lignes directrices devant aider les partenaires à élaborer et mettre en œuvre des stratégies inspirées de la Stratégie mondiale du logement à l'horizon 2025 (1); guide sur les politiques et les programmes en matière de logement abordable (2);
 - c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : politiques et réformes en matière de logement, sous la responsabilité du Bureau régional pour les États arabes (11), du Bureau régional pour l'Afrique (1), du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (11) et du

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (11); renforcement des capacités de certains groupes vulnérables en vue d'améliorer leurs conditions de vie, sous la responsabilité du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, du Bureau régional pour les États arabes, du Bureau régional pour l'Afrique et du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (18); réformes et politiques en matière de logement en Somalie (13); assainissement des bidonvilles et prévention de l'apparition de nouveaux bidonvilles à l'intention de 41 pays (1); codes de la construction garantissant la viabilité de l'habitat, sous la responsabilité du Bureau régional pour l'Afrique, du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (7); amélioration du niveau de vie de groupes vulnérables dans des États arabes et des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (23);

- ii) Stages, séminaires et ateliers : séminaires de formation sur les politiques du logement dans cinq pays (Afghanistan, Burkina Faso, Éthiopie, Haïti et Sénégal) (5); stages sur les réformes et politiques en matière de logement dans six pays (Afghanistan, Burkina Faso, Éthiopie, Haïti, Sénégal et Soudan) (6); stages sur l'assainissement des bidonvilles et la prévention de l'apparition de nouveaux bidonvilles à l'intention de 41 pays (41); stages sur le renforcement des capacités de certains groupes vulnérables en vue d'améliorer leurs conditions de vie dans les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Burundi, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Gambie, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Nigéria, Ouganda, Haïti, Jamaïque, Trinité-et-Tobago, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Îles Salomon (18); stage sur les codes de la construction garantissant la viabilité de l'habitat (1); services de formation visant à améliorer le niveau de vie de groupes vulnérables dans les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Burundi, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Gambie, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Nigéria, Ouganda, Haïti, Jamaïque, Trinité-et-Tobago, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Îles Salomon (phase 2 du programme participatif d'amélioration des taudis) (18);
- iii) Projets opérationnels : normes et codes de la construction garantissant la viabilité de l'habitat, sous la responsabilité du Service du logement et de l'assainissement des bidonvilles en ce qui concerne l'Équateur, le Kenya et les Philippines (3), sous la responsabilité du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique en ce qui concerne l'Afghanistan, le Bangladesh, les Fidji, le Népal, le Pakistan, Sri Lanka et le Viet Nam (7), sous la responsabilité du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en ce qui concerne la Colombie (1) et sous la responsabilité du Bureau régional pour l'Afrique en ce qui concerne le Soudan du Sud (1); prévention de l'apparition de nouveaux bidonvilles et assainissement de ces quartiers dans 41 pays, dont quatre ne participent pas au programme participatif d'amélioration des taudis (Bangladesh, Somalie, Soudan du Sud et Sri Lanka) (41); renforcement des capacités de certains groupes vulnérables en vue d'améliorer leurs conditions de vie en Somalie (2); renforcement des capacités de certains groupes vulnérables en vue d'en améliorer les conditions de vie dans les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Burundi, Cap-Vert, République du Congo, Côte d'Ivoire, Gambie, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Nigéria, Ouganda, Haïti, Jamaïque, Trinité-et-Tobago, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Îles Salomon (18); amélioration du niveau de vie de groupes vulnérables dans les pays suivants : Libéria, Soudan du Sud, Iraq, Libye, Soudan, Afghanistan, Bangladesh, Myanmar, Pakistan, Îles Salomon, Sri Lanka et Haïti (12); réformes et politiques en matière de logement, sous la responsabilité du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Îles Salomon, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam) (5) et du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Jamaïque) (1).

Tableau 15.22 Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Budget ordinaire				
Postes	747,4	747,4	3	3
Autres objets de dépense	98,8	89,3	—	—
Total partiel	846,2	836,7	3	3
B. Ressources extrabudgétaires	41 582,4	60 960,9	21	21
Total	42 428,6	61 797,6	24	24

- 15.82 Le montant de 747 400 dollars permettra de financer trois postes (2 P-4 et 1 agent local). En ce qui concerne les autres objets de dépense, le montant de 89 300 dollars, qui a subi une réduction nette de 9 500 dollars, couvre essentiellement les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles. Cette diminution nette s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues pour les consultants et experts, des coûts des communications et des services contractuels, de la consommation de papier et de fournitures et des achats de nouveaux meubles, conformément aux propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire (voir tableau 15.7 plus haut). Elle est en partie compensée par l'augmentation du coût des services communs fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi et des voyages entrepris par les fonctionnaires aux fins des services consultatifs aux États Membres.
- 15.83 Les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 2014-2015, d'un montant de 60 960 900 dollars, en hausse de 19 378 500 dollars, serviront à financer 21 postes (15 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 6 agents locaux) ainsi que d'autres dépenses liées à l'exécution du sous-programme 5 (Logement et assainissement des bidonvilles), qui sert les objectifs relatifs aux bidonvilles énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Les ressources aideront les États Membres à analyser leur politique du logement et à établir, en la matière, des stratégies respectueuses de l'égalité des sexes. Le sous-programme sera axé sur l'offre de terrains viabilisés et de nouvelles possibilités de logement à des prix abordables, offre qui doit être d'une ampleur suffisante pour freiner l'expansion des bidonvilles et empêcher qu'il ne s'en crée de nouveaux. Il s'agira également de mettre en œuvre des programmes d'assainissement des bidonvilles établis à l'échelle des villes et des pays pour améliorer les conditions de logement et la qualité de vie dans ces quartiers.

Sous-programme 6

Réduction des risques et relèvement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 891 300 dollars

- 15.84 La responsabilité opérationnelle de l'exécution de ce sous-programme incombe au Service de la réduction des risques et du relèvement.

Tableau 15.23 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Permettre aux villes de mieux faire face aux conséquences des catastrophes naturelles et d'origine humaine et d'adopter des modes de reconstruction propices au développement urbain durable

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration des politiques, stratégies et programmes de réduction des risques en milieu urbain visant à accroître la résilience des villes et autres établissements humains	a) Nombre d'organisations partenaires et d'administrations locales, régionales et nationales ayant intégré la réduction et la gestion des risques en milieu urbain dans leurs plans <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 6 administrations locales régionales et nationales et 2 organisations partenaires 2012-2013 (estimation) : 21 administrations locales, régionales et nationales et 6 organisations partenaires 2014-2015 (objectif) : 36 administrations locales, régionales et nationales et 10 organisations partenaires
b) Renforcement de l'efficacité des interventions en matière de relèvement et de reconstruction des établissements, aux fins de la viabilité à long terme des villes et autres établissements humains	b) i) Pourcentage de villes partenaires et autres établissements humains ayant mis en œuvre des programmes de reconstruction urbaine viable comprenant un volet de réduction des risques <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : non disponible 2012-2013 (estimation) : 60 % 2014-2015 (objectif) : 65 % ii) Pourcentage d'interventions d'urgence d'ONU-Habitat comportant des aspects de développement à long terme et de réduction des risques <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : non disponible 2012-2013 (estimation) : 80 % 2014-2015 (objectif) : 90 %
c) Programmes de remise en état des logements et interventions en cas de crise contribuant à la viabilité et à la résilience des villes et autres établissements humains	c) i) Pourcentage de programmes de remise en état de logements réalisés par des partenaires contribuant à la création de logements permanents pouvant résister aux effets d'une catastrophe <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : non disponible 2012-2013 (estimation) : 40 % 2014-2015 (objectif) : 45 %

- ii) Pourcentage de programmes de remise en état de logements réalisés par ONU-Habitat contribuant à la création de logements permanents pouvant résister aux effets d'une catastrophe

Mesure des résultats

2010-2011 : non disponible
 2012-2013 (estimation) : 80 %
 2014-2015 (objectif) : 90 %

Facteurs externes

- 15.85 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les risques liés à des changements de gouvernement susceptibles de ralentir le progrès des initiatives dans les domaines du logement et des biens fonciers sont minimales; b) les États Membres accueillent favorablement les principes directeurs et les recommandations formulés; c) les moyens humains et financiers permettant de mettre en œuvre les activités sont disponibles.

Produits

- 15.86 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (ressources extrabudgétaires) : aide aux représentants et aux rapporteurs : réunions du Comité exécutif pour les affaires humanitaires (1); réunions de suivi du Cadre d'action de Hyogo (1); réunions du Comité permanent interorganisations (1);
 - b) Autres activités de fond (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : examen annuel des projets de logement après une catastrophe (2); examen annuel des interventions de modernisation des logements et de reconstruction des établissements (2); examen annuel des politiques, stratégies et programmes de réduction des risques en milieu urbain (2); rapport biennal sur les tendances dans le domaine de la modernisation des logements et de la reconstruction des établissements (1); rapport biennal sur les tendances en matière de réduction des risques en milieu urbain et de résilience des villes (1);
 - ii) Manifestations spéciales : dialogue ou table ronde, organisé conjointement avec d'autres services lors de la septième session du Forum urbain mondial, sur l'importance de l'entretien des infrastructures et des espaces publics pour la résilience des villes (1);
 - c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : services consultatifs en matière de remise en état des logements (6); services consultatifs en matière de réduction des risques en milieu urbain (6); services consultatifs en matière d'interventions d'urgence en milieu urbain (en fonction des situations d'urgence) (1);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : cours de formation de groupe sur le relèvement et la reconstruction des établissements (2); cours de formation de groupe sur la remise en état des logements (2); cours de formation de groupe sur les risques en milieu urbain et la résilience des villes (2);

- iii) Projets opérationnels : projets régionaux et opérationnels de relèvement et de reconstruction des établissements menés respectivement dans le cadre du Bureau régional pour l'Afrique (4), du Bureau régional pour les États arabes (2), du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (8) et du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (3), soit 17 au total; projets régionaux et opérationnels de remise en état de logements menés respectivement dans le cadre du Bureau régional pour l'Afrique (3), du Bureau régional pour les États arabes (1), du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (5) et du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (3), soit 12 au total; projets régionaux et opérationnels de réduction des risques en milieu urbain menés respectivement dans le cadre du Bureau régional pour l'Afrique (3), du Bureau régional pour les États arabes (2), du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (8) et du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2), soit 15 au total.

Tableau 15.24 Ressources nécessaires : sous-programme 6

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Budget ordinaire				
Postes	772,3	772,3	4	4
Autres objets de dépense	132,0	119,0	—	—
Total partiel	904,3	891,3	4	4
B. Ressources extrabudgétaires	75 564,1	64 975,5	21	21
Total	73 468,4	65 866,8	25	25

- 15.87 Le montant de 772 300 dollars prévu au titre des postes permettra de financer 4 postes (1 P-4, 1 P-3 et 2 postes d'agent local). Le montant de 119 000 dollars prévu au titre des autres objets de dépense, qui représente une diminution nette de 13 000 dollars, permettra essentiellement de financer les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles. Cette diminution nette s'explique principalement par la réduction des ressources nécessaires au titre des consultants, des coûts des communications et des services contractuels, de la consommation de papier et de fournitures ainsi que des achats de mobilier neuf, comme suite au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire (voir tableau 15.7), mais elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des tarifs des services communs fournis à l'organisation par l'Office des Nations Unies à Nairobi et des frais de voyage du personnel dépêché pour prêter des services de conseil aux administrations publiques.
- 15.88 Le montant des ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 2014-2015 (64 975 500 dollars), qui représente une diminution de 7 588 600 dollars, permettra de financer 21 postes (16 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et 3 postes d'agent local) et des objets de dépense autres que les postes pour mener à bien les activités prévues au titre du sous-programme 6 (réduction des risques et relèvement) concernant la réduction des risques en milieu urbain et la réponse apportée aux crises au moyen du Programme Villes résilientes et du Programme Aménagement des quartiers insalubres. Ce sous-programme s'intéressera aux villes en crise, tant du point de vue de la prévention que du point de vue de l'intervention, et garantira un accès équitable aux avantages

qu'il procure. On veillera à créer des conditions propices à la participation des femmes et d'autres groupes vulnérables

Sous-programme 7 Recherche et renforcement des capacités

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 517 300 dollars

- 15.89 La responsabilité opérationnelle de l'exécution de ce sous-programme incombe au Service de la recherche et du renforcement des capacités.

Tableau 15.25 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Améliorer les connaissances concernant l'urbanisation viable et les capacités d'élaboration et d'application de politiques et de programmes fondés sur les faits aux niveaux national, local et mondial

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Meilleur suivi de la situation et des tendances en milieu urbain	a) i) Nombre d'observatoires urbains employant les mécanismes, méthodes et données de suivi d'ONU-Habitat <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 254 observatoires urbains 2012-2013 (estimation) : 274 observatoires urbains 2014-2015 (objectif) : 300 observatoires urbains ii) Nombre d'instituts nationaux de la statistique partenaires produisant des données et indicateurs urbains <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 10 instituts nationaux de la statistique partenaires 2012-2013 (estimation) : 15 instituts nationaux de la statistique partenaires 2014-2015 (objectif) : 35 instituts nationaux de la statistique partenaires
b) Meilleure connaissance des questions relatives à l'urbanisation viable, aux niveaux local, national et mondial	b) i) Nombre d'administrations locales et nationales ayant utilisé les publications phares d'ONU-Habitat et la base de données relatives aux pratiques optimales pour formuler leurs politiques <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 300 administrations locales et 30 administrations nationales

	2012-2013 (estimation) : 400 administrations locales et 40 administrations nationales 2014-2015(objectif) : 500 administrations locales et 50 administrations nationales ii) Nombre de pays partenaires établissant des rapports nationaux sur les villes en vue d'améliorer la planification des politiques aux niveaux local et national <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 5 pays partenaires 2012-2013 (estimation) : 10 pays partenaires 2014-2015 (objectif) : 20 pays partenaires
c) Renforcement de la capacité des autorités nationales et locales et des partenaires de formuler et d'appliquer des politiques et des programmes reposant sur des informations fiables	c) i) Nombre d'autorités nationales et locales partenaires qui ont renforcé leur capacité de formuler des politiques et des programmes reposant sur des informations fiables <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : non disponible 2012-2013 (estimation) : 10 autorités 2014-2015 (objectif) : 15 autorités ii) Augmentation du nombre de politiques et de programmes établis sur la base d'informations fondées sur les faits <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : non disponible 2012-2013 (estimation) : 10 politiques et programmes 2014-2015 (objectif) : 15 politiques et programmes

Facteurs externes

- 15.90 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les administrations et les partenaires sont conscients qu'il faut répondre d'urgence aux enjeux de l'urbanisation et qu'il est nécessaire de disposer de meilleures connaissances et informations propres à faciliter la prise de décisions; b) les autorités centrales et locales soutiennent la création et le fonctionnement de dispositifs de surveillance urbaine ainsi que les actions et les institutions visant à renforcer les capacités; c) les États Membres font appel à des services techniques, de conseil et de renforcement des capacités et ils suivent les recommandations formulées.

Produits

- 15.91 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (ressources extrabudgétaires) : groupes spéciaux d'experts : réunions du jury et du comité consultatif technique du prix de

Doubaï des meilleures réalisations pour l'amélioration du cadre de vie (2); jury du prix Rafik Hariri (1); jury du prix Shaikh Khalifa (1);

- b) Autres activités de fond (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : rapport phare d'ONU-Habitat (1);
 - ii) Publications isolées : édition abrégée du rapport phare d'ONU-Habitat (1); document de recherche sur l'avenir des villes (1); rapport sur l'état des villes (4); rapport 2015 sur l'état des villes des écorégions (1); rapport 2015 sur l'état des villes d'Eurasie (1); rapport 2014 sur l'état des villes d'Europe (1); documents sur les questions urbaines en préparation de la Conférence Habitat III (5);
 - iii) Manifestations spéciales : manifestation spéciale sur les espaces publics et la connectivité (1); activités de formation sur le développement urbain durable, l'indice de prospérité des villes, les inégalités des revenus dans les villes, l'assainissement des bidonvilles à l'échelle de la ville, et le logement des pauvres en Afrique, organisées en collaboration avec les partenaires du Programme pour l'Habitat à l'occasion de la septième session du Forum urbain mondial (1);
 - iv) Activités techniques : atlas 2015 des établissements humains (1); base de données des pratiques optimales, nouvelle édition (1); outils de renforcement des capacités destinés aux administrations locales et aux établissements de formation sur l'urbanisation durable (3); outils éventuels de renforcement des capacités dans des domaines tels que la planification, les changements climatiques, la jeunesse et l'assainissement des bidonvilles (1); indice de prospérité (200 villes) (1); base de données sur les villes partenaires d'ONU-Habitat, avec recherche sur leurs structures de gouvernance (1); étude géotechnique sur les espaces publics (1); étude géotechnique sur la connectivité urbaine (1); base de données 2014 sur les indicateurs urbains mondiaux (1); guide de l'observatoire urbain local (1); outil de gestion de formation en ligne (1); indicateurs urbains régionaux pour la Conférence Habitat III (5); module de formation sur le logement des populations urbaines pauvres (1); manuel d'ONU-Habitat sur l'avenir des villes pour la septième session du Forum urbain mondial (7); manuel sur l'avenir des villes, analyse des perspectives urbaines (1); quatrième version de la base de données Urban Info (1); atlas mondial de l'évolution des bidonvilles (1);
- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : services consultatifs sur le renforcement des capacités (4); services consultatifs destinés aux administrations nationales et locales sur la conception de l'avenir (4); centre d'études et de formation sur la ville (1); contributions à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et aux indices d'éducation et de prospérité des villes, sous la forme d'une assistance technique et d'une aide au renforcement des capacités dans le domaine du développement urbain durable (1);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : module d'auto-évaluation des capacités destiné aux organismes de formation des administrations locales (1); formation du personnel de terrain et programmes de formation sur le dialogue urbain (2); ateliers régionaux en Afrique et en Asie (2); ateliers de formation sur le développement urbain durable destinés aux administrations locales et aux partenaires du Programme pour l'habitat en Asie, en Afrique et en Amérique latine (2); ateliers sur l'élaboration des programmes d'enseignement scolaires et universitaires suivis par 40 personnes (2);

- iii) Projets opérationnels : programmes de renforcement des capacités dans les domaines du changement climatique, de l'économie urbaine, de la direction et de la décentralisation, en collaboration avec les services compétents (2); renforcement de l'enseignement, de la recherche et des liens avec les universités sur les questions urbaines dans le cadre de l'initiative d'ONU-Habitat pour les partenariats universitaires (Habitat Partner University Initiative) (1); appui au centre international de formation sur les questions urbaines de la province de Gangwong (1); projets expérimentaux sur l'avenir des villes (2).

Tableau 15.26 Ressources nécessaires : sous-programme 7

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Budget ordinaire				
Postes	3 464,2	3 132,7	12	11
Autres objets de dépense	391,9	384,6	—	—
Total partiel	3 856,1	3 517,3	12	11
B. Ressources extrabudgétaires	16 560,2	25 784,7	14	14
Total	20 416,3	29 302,0	26	25

- 15.92 Le montant de 3 132 700 dollars prévu au titre des postes, qui représente une diminution de 331 500 dollars, permettra de financer 11 postes (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 2 P-2 et 1 AL). Cette diminution correspond à la suppression d'un poste P-4 résultant de l'application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué à la rubrique 2 du tableau 15.6.
- 15.93 Le montant de 384 600 dollars prévu au titre des autres objets de dépense, qui représente une diminution nette de 7 300 dollars, permettra de financer les services de consultant et d'expert, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles. Cette diminution nette s'explique principalement par la réduction des coûts des communications et des services contractuels, de la consommation de papier et de fournitures ainsi que des achats de mobilier neuf, comme suite au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire (voir tableau 15.7), mais elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des tarifs des services communs fournis à l'organisation par l'Office des Nations Unies à Nairobi et des frais de voyage du personnel dépêché pour prêter des services de conseil aux administrations publiques.
- 15.94 Le montant des ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 2014-2015 (25 784 700 dollars), qui représente une augmentation de 9 224 500 dollars, permettra de financer 14 postes (10 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 4 postes d'agent local), qui figurent dans le tableau 15.26, et des objets de dépense autres que les postes pour mener à bien les activités prévues au titre du sous-programme 7 (recherche et renforcement des capacités). Ces ressources serviront à recueillir des données et à en faire la synthèse de manière à disposer de connaissances qui appuieront l'élaboration de politiques fondées sur des bases plus fiables grâce au renforcement des capacités et à des services consultatifs dans le cadre d'un accompagnement sur le lieu de travail. Le sous-programme permettra de surveiller les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du Programme pour l'habitat concernant les taudis et de rendre compte des résultats obtenus dans ses rapports phares et son programme

concernant les indicateurs urbains, tout en suivant une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes selon qu'il conviendra. Le sous-programme permettra également de fournir un savoir-faire en matière de renforcement des capacités institutionnelles et individuelles pour la mise en œuvre de politiques et programmes fondés sur des éléments tangibles tenant compte de la problématique hommes-femmes qui profitent aux parties prenantes en milieu urbain.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 913 500 dollars

- 15.95 L'appui au programme visera à renforcer la responsabilisation organisationnelle, la gestion des ressources financières et des systèmes afin que le programme de travail et le budget soient exécutés efficacement. Ces fonctions incomberont au Bureau de la gestion, qui sera chargé de coordonner les tâches de gestion et de contrôle financiers, la gestion et l'administration des ressources humaines, les procédures internes et l'assurance qualité, notamment en appliquant une gestion axée sur les résultats, en planifiant les programmes et en surveillant leur exécution et en rédigeant des rapports à ce sujet. Le Bureau de la gestion travaillera en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi sur les questions liées à la gestion et au contrôle financiers, à la gestion et à l'administration des ressources humaines, à la définition et à l'organisation des procédures internes ainsi qu'aux prestations de services de gestion administrative et de projets pour le compte des bureaux régionaux et extérieurs, entre autres.

Produits

- 15.96 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants : services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- a) Administration et gestion générales : mise en œuvre intégrale des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) (1);
 - b) Gestion des ressources humaines : base de données exhaustive contenant des données complètes sur les qualifications du personnel permanent, du personnel de projet et des consultants, dotée d'outils permettant de faire concorder les compétences et les projets et de recenser les lacunes s'y rapportant (1); programme intégré de renforcement des capacités en matière de planification axée sur les résultats, gestion des programmes, suivi et évaluation (séminaires de formation, tutorat et formation systématique en cours d'emploi) (2); rapports réguliers sur les ressources humaines (4);
 - c) Planification des programmes, budget et comptabilité : autorisation d'allocation de crédits sur les ressources extrabudgétaires (8); cadre stratégique pour l'exercice biennal 2016-2017 (1); programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2016-2017 (1); rapports sur l'exécution du budget et les prévisions financières (8); contrôle budgétaire et appui au moyen des ressources de base et extrabudgétaires (1); rapports financiers exhaustifs établis régulièrement à l'intention du Comité des représentants permanents, du Siège de l'Organisation des Nations Unies, des donateurs et des autres partenaires concernant le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015 (30); module de présentation de rapports servant à élaborer les rapports obligatoires à l'intention des principales parties prenantes, notamment à l'intention du Comité des représentants permanents, du Siège de l'Organisation des Nations Unies, des donateurs et des autres partenaires (1); documents d'appui pour les mécanismes intergouvernementaux (Comité du programme et de la coordination et Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) (2); programme de travail annuel d'ONU-Habitat (2); outils actualisés de gestion axée sur les résultats (1);

- (d) Services centraux d'appui : automatisation et rationalisation des procédures internes visant à favoriser la responsabilisation, la transparence et l'efficacité de l'organisation (1); infrastructure informatique et appui technique visant à faciliter le fonctionnement d'ONU-Habitat (1); outils de gestion des connaissances destinés à appuyer la prise de décisions et l'apprentissage au sein de l'organisation et à favoriser le partage des connaissances entre les partenaires (1); évaluation et suivi mensuels des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations (1); rapports trimestriels sur la mise en œuvre des recommandations d'audit (8); simplification des procédures administratives et financières et des procédures internes (1); mise en place d'un système de mesures, de procédures et d'outils automatisés permettant d'accélérer l'approbation et la mise en œuvre des projets (1); fourniture d'un appui technique aux dirigeants visant à garantir l'application effective et en temps voulu des recommandations (1); actualisation des stratégies en matière d'informatique et de gestion des connaissances (2);
- e) Services de contrôle interne : rapport annuel sur l'état d'avancement du programme de travail et du plan stratégique de six ans (2); rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (1); rapport d'évaluation des capacités internes en matière de gestion axée sur les résultats (4).

Tableau 15.27 Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Budget ordinaire				
Postes	1 435,3	1 812,1	6	7
Autres objets de dépense	98,3	101,4	—	—
Total partiel	1 533,6	1 913,5	6	7
B. Ressources extrabudgétaires	10 952,0	8 326,7	32	32
Total	12 485,6	10 240,2	38	39

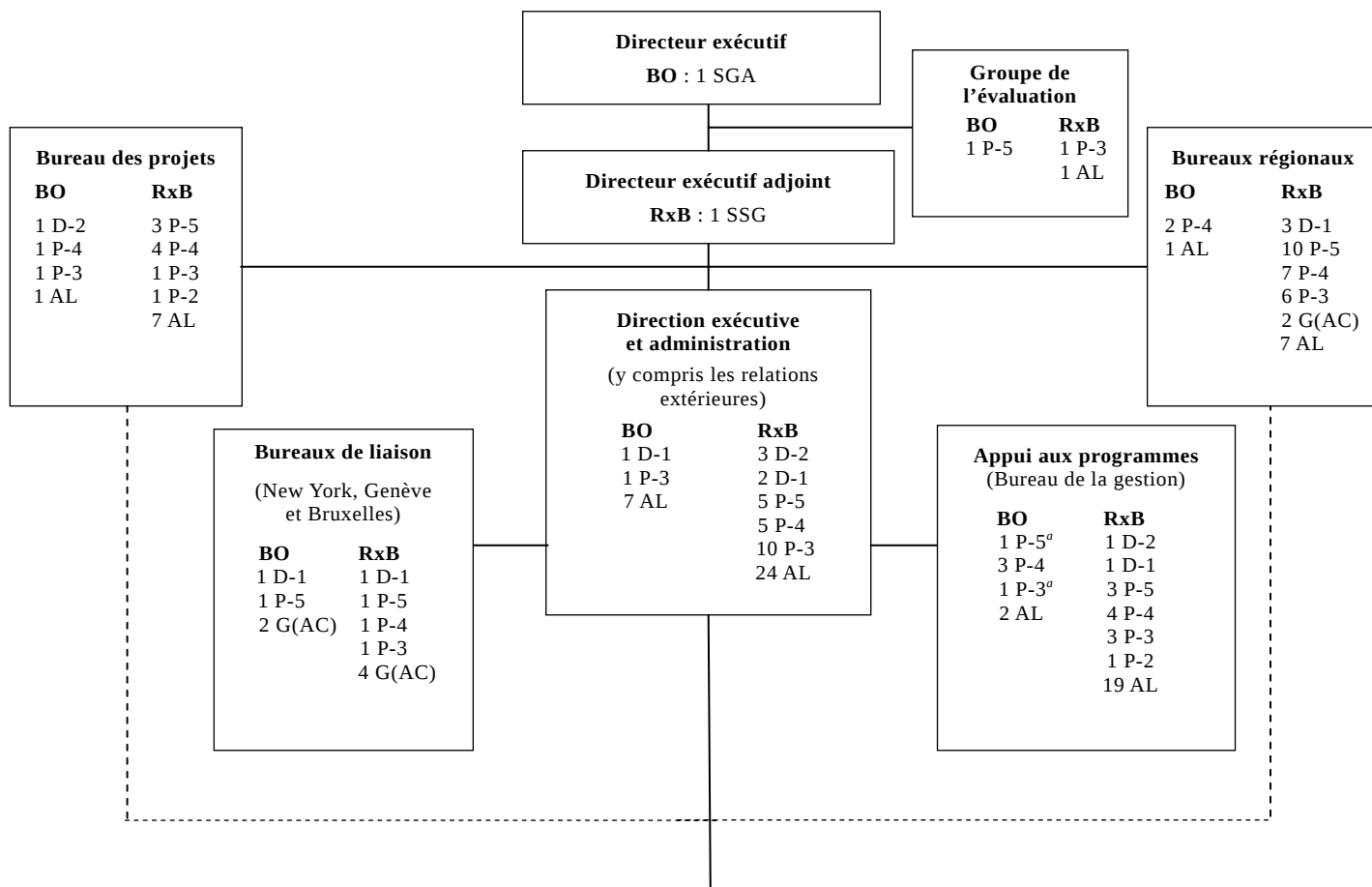
- 15.97 Le montant de 1 812 100 dollars prévu au titre des postes, qui représente une augmentation nette de 376 800 dollars, permettra de financer 7 postes (1 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 2 AL). Cette augmentation nette correspond au gain d'un poste P-5 et d'un poste P-3 par transfert du Bureau du Directeur exécutif et à la perte d'un poste P-3 par transfert au sous-programme 3, économie urbaine, résultant de la réorganisation du programme et de la réaffectation des ressources ordonnées par le Conseil d'administration dans sa résolution 23/11.
- 15.98 Le montant de 101 400 dollars prévu au titre des autres objets de dépense, qui représente une augmentation de 3 100 dollars, permettra de financer essentiellement les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles. L'augmentation nette au titre des autres objets de dépense s'explique principalement par les besoins supplémentaires de services de consultants et l'augmentation des tarifs des services communs fournis à l'organisation par l'Office des Nations Unies à Nairobi, mais ces hausses sont partiellement compensées par la diminution des coûts des communications et des services contractuels, de la consommation de papier et de fournitures ainsi que des achats de

meublier neuf, comme suite au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire (voir tableau 15.7).

- 15.99 Le montant des ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 2014-2015 (8 326 700 dollars) permettra de financer 32 postes (13 postes d'administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 19 AL) et des objets de dépense autres que les postes pour mener à bien l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015



Service de la législation, du foncier et de la gouvernance urbains (sous-programme 1)	Service de la planification et de l'aménagement du milieu urbain (sous-programme 2)	Service de l'économie urbaine (sous-programme 3)	Service des services urbains de base (sous-programme 4)	Service du logement et de l'assainissement des bidonvilles (sous-programme 5)	Service de la réduction des risques et du relèvement (sous-programme 6)	Service de la recherche et du renforcement des capacités (sous-programme 7)
BO 1 P-5 1 P-4 2 P-3 1 AL RxB 1 D-1 2 P-4 1 P-3 3 AL	BO 1 D-1 1 P-5 1 P-4 1 P-3 1 AL RxB 1 P-5 1 P-4 1 P-3 1 P-2 3 AL	BO 2 P-5 2 P-4 2 P-3 ^a 1 P-2 3 AL RxB 1 D-1 3 P-4 3 P-3 2 AL	BO 1 P-5 1 P-4 2 P-3 1 P-2 3 AL RxB 1 D-1 1 P-5 1 P-4 2 P-3 1 P-2 3 AL	BO 1 P-4 1 AL RxB 1 D-1 1 P-4 2 P-3 3 P-2 2 AL	BO 1 P-3 2 AL RxB 1 D-1 2 P-5 2 P-4 1 P-3 2 P-2 1 AL	BO 1 D-1 1 P-5 3 P-4 3 P-3 2 P-2 1 AL RxB 3 P-5 1 P-4 3 P-3 2 P-2 4 AL

^a Gain de poste par transfert.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes (A/67/5/Add.8, chap. II)

ONU-Habitat souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'examiner les coûts et les avantages de la mise en place de procédures visant à atténuer les risques et les pertes liés au change. En coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, et sous réserve des instructions du Siège de l'ONU, la possibilité de contracter une assurance change pourrait être envisagée (par. 24).

ONU-Habitat souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de demander à l'Office des Nations Unies à Nairobi d'améliorer l'information communiquée dans ses futurs états financiers en insérant une note de bas de page à l'état I pour indiquer la valeur des soldes créditeurs résultant de l'annulation d'engagements souscrits lors d'exercices antérieurs au titre de projets toujours en cours (par. 29).

Le Comité renouvelle sa précédente recommandation selon laquelle ONU-Habitat devrait prendre des dispositions particulières pour financer ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, et les soumettre à l'approbation de son conseil d'administration et de l'Assemblée générale (par. 36).

ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'étudier avec l'Office des Nations Unies à Nairobi tous les soldes non justifiés figurant dans ses

En application de la résolution 67/246 de l'Assemblée générale, le Siège de l'ONU étudie les possibilités d'utiliser l'achat à terme pour protéger l'Organisation des fluctuations des taux de change.

Toutes ces informations seront communiquées conformément aux normes IPSAS, lorsque celles-ci seront mises en œuvre.

Lorsque ONU-Habitat aura reçu les instructions qu'il a demandées au Siège, il pourrait solliciter l'autorisation requise de son conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

L'Office des Nations Unies à Nairobi a, pour le compte d'ONU-Habitat, fini de rapprocher les données le 31 mars 2013.

livres et de prendre des mesures pour purger ces derniers en sortant du bilan les soldes en question, selon qu'il conviendra (par. 39).

ONU-Habitat souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de s'employer, avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, à contrôler plus rigoureusement la saisie et la comptabilisation de ses biens, notamment en établissant les raisons pour lesquelles des biens d'une valeur totale de 1,88 million de dollars n'ont pas été inscrits sur les registres d'inventaire durant l'exercice biennal et en prenant des mesures pour remédier aux défaillances concernant la comptabilité et les contrôles (par. 42).

ONU-Habitat souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'arrêter une stratégie institutionnelle élémentaire de gestion des risques, en se fondant sur les travaux préliminaires qu'il a déjà effectués et les modalités existantes de communication de l'information et en tenant compte des changements institués au Siège de l'ONU en 2012 (par. 45).

ONU-Habitat souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de demander aux services demandeurs de présenter à la Section des achats de l'Office des Nations Unies à Nairobi toutes les demandes de fourniture de biens et de services que l'Office est habilité à traiter, de manière que seule la Section des achats de l'Office puisse s'engager auprès des fournisseurs; b) d'examiner les rapports sur ses dérogations et ses demandes d'approbation présentées a posteriori pour s'assurer qu'elles étaient justifiées; c) lorsqu'il existe des éléments montrant qu'une dérogation ou qu'une demande

ONU-Habitat a vérifié l'exhaustivité et l'exactitude des données concernant les biens qu'il détenait au 31 décembre 2011 et a, depuis lors, renforcé sa procédure de suivi. Chaque antenne a un agent chargé du suivi des biens, qui veille à ce que les données soumises à ONU-Habitat soient complètes et exactes et communiquées dans les délais fixés. Désormais, le chef de l'antenne est chargé de vérifier et de certifier l'exhaustivité et l'exactitude des données, et ONU-Habitat examine de plus près leur qualité en analysant les écarts et les anomalies et en prenant les mesures qui s'imposent. En janvier 2013, ONU-Habitat a nommé un spécialiste de la gestion du matériel, chargé de gérer et d'administrer les biens.

ONU-Habitat élabore, avec l'aide du Siège de l'ONU, une stratégie de gestion des risques.

ONU-Habitat continue, avec l'aide de l'Office des Nations Unies à Nairobi, de dispenser une formation sur les procédures d'achat à son personnel, de sorte que celui-ci respecte les règles et règlements en la matière.

ONU-Habitat prend en outre connaissance des rapports relatifs aux achats établis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

d'approbation présentée a posteriori est mal fondée, de veiller à ce que cela ne se reproduise pas (par. 51).

ONU-Habitat souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'arrêter en commun accord avec l'Office des Nations Unies à Nairobi un plan détaillé et chiffré de concrétisation des avantages escomptés qui couvre tous les aspects de l'application des normes IPSAS et définisse les tâches importantes à effectuer jusqu'à l'établissement de la première série d'états financiers selon les normes IPSAS en 2014 (par. 57).

ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de préciser la façon dont il envisageait de financer la mise en application des normes IPSAS (par. 59).

ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de s'empresse d'arrêter un plan détaillé des changements à opérer pour que l'élaboration des programmes et la gestion des résultats tiennent compte de ses nouveaux thèmes stratégiques, lequel plan devrait comprendre un calendrier, énoncer des jalons pour la réalisation des principaux changements et préciser les modalités de suivi de l'exécution des programmes ainsi que les incidences financières; b) de communiquer le plan à son personnel pour qu'il comprenne la nature des changements et puisse dialoguer efficacement avec les parties prenantes (par. 63).

ONU-Habitat et l'Office des Nations Unies à Nairobi ont reçu et accepté un plan d'action concernant l'application des normes IPSAS.

ONU-Habitat, qui partagera les dépenses y afférentes avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Office des Nations Unies à Nairobi, financera les postes affectés à l'application des normes IPSAS. Il participe aux groupes de travail PNUE/Office des Nations Unies à Nairobi/ONU-Habitat sur les normes IPSAS. En outre, les trois entités partagent le financement des activités de formation pour minimiser les coûts marginaux. Le programme de formation des formateurs a été exécuté et les agents chargés des finances et de domaines connexes ont reçu une formation sur les normes IPSAS.

Un plan de transition détaillé sur l'exécution du plan stratégique et institutionnel pour 2008-2013 et la prise en compte de nouveaux thèmes stratégiques dans le cadre de la nouvelle structure organisationnelles a été élaboré et approuvé et diffusé au sein de l'organisation. Un plan sur les nouvelles mesures nécessaires à l'application de la réforme organisationnelle a été élaboré et exécuté, et toutes les règles et mesures ont été diffusées à tout le personnel. Le Comité des représentants permanents, le Comité de coordination entre l'administration et le personnel et les principaux donateurs ont en outre été régulièrement informés de l'état d'avancement de la réforme.

ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il améliore ses rapports sur les résultats, à l'échéance de 2012, et à ce qu'il y fasse figurer : a) les montants effectifs et les montants prévus des dépenses, aux niveaux tant des projets que des programmes; b) une explication des variations au regard, d'une part, des taux d'utilisation et, d'autre part, des résultats par rapport aux objectifs (par. 68).

ONU-Habitat a également accepté, comme le lui recommandait le Comité : a) de s'assurer qu'il dispose d'éléments consistants permettant d'étayer les résultats consignés; b) d'envisager l'adoption d'une procédure de vérification par échantillonnage, compte tenu de la multiplicité des activités qui produisent les résultats d'ONU-Habitat (par. 69).

Par ailleurs, ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité qui préconisait qu'au moment d'élaborer son nouveau plan stratégique le Programme utilise au mieux les données disponibles pour définir des indicateurs de succès consistants, réalistes et mesurables, qui soient suffisamment ambitieux et n'exigent pas la formulation d'explications détaillées à l'intention des parties prenantes (par. 70).

Le nouveau système de comptabilité d'engagement permet de mesurer les écarts entre les dépenses prévues au budget et les dépenses effectivement engagées pour les projets.

ONU-Habitat a accompli des progrès en ce qui concerne la collecte d'éléments permettant d'étayer les résultats des programmes tels qu'ils sont consignés et utilise le Système intégré de suivi (SIS) du système des Nations Unies pour réunir des indicateurs de résultats et des éléments de preuve. À l'occasion de sa dernière demande d'informations sur les résultats des programmes en vue de l'établissement du rapport de 2012 sur l'état d'avancement du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, le Bureau de la gestion d'ONU-Habitat a organisé une réunion d'information générale pour les fonctionnaires de rang supérieur et les agents chargés du SIS et a souligné qu'il fallait veiller à ce que tous les résultats et produits consignés comme atteints ou réalisés soient étayés d'éléments de preuve solides. ONU-Habitat a déjà commencé à réunir des éléments de preuve et à les intégrer dans le SIS ou à les classer dans un dossier. Le Bureau de la gestion a commencé à procéder à une vérification par échantillonnage à partir de fin mars 2013.

Le nouveau plan stratégique pour 2014-2019 est arrêté et fait apparaître des indicateurs de succès consistants, réalistes et mesurables, qui sont également intégrés au plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à informer le Siège de l'ONU de sa proposition et ses spécifications relatives à un système de comptabilité d'engagement, afin de pouvoir déterminer dans quelle mesure ce système pourrait être intégré à Umoja (par. 74).

ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité tendant à ce que le Comité de gestion examine régulièrement – au moins tous les six mois – les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail et du budget de l'exercice biennal et consigne ces examens et les mesures préconisées (par. 77).

ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité tendant à ce qu'il s'emploie à déterminer la meilleure manière de recueillir et de diffuser les enseignements tirés de l'évaluation des projets (par. 81).

En juin 2012, ONU-Habitat a soumis, pour examen et approbation formels, sa proposition et ses spécifications concernant un système de comptabilité d'engagement pour les projets, ainsi que ses spécifications concernant l'intégration de ce système au SIS et à Umoja.

Le Haut Comité de gestion examinera à ses réunions du mois de mars l'exécution du programme de travail et du budget d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal et les progrès accomplis tels qu'ils sont décrits dans le rapport de décembre 2012 sur l'état d'avancement du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Ses débats porteront notamment sur l'examen du rapport par domaine prioritaire, chaque directeur faisant un bref exposé et répondant aux questions, et une position étant arrêtée sur toute mesure à prendre. Tous ces éléments seront consignés dans les procès-verbaux des réunions.

ONU-Habitat demandera au Conseil d'administration, à sa vingt-quatrième session, en avril 2013, de faire rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution du plan stratégique et institutionnel à moyen terme et du programme de travail et du budget de l'exercice biennal une fois plutôt que deux fois par an, ce qui allégera la charge de travail et permettra de centrer les rapports sur les résultats plutôt que sur les produits et les activités.

En mars 2013, le Conseil de gestion a approuvé une nouvelle procédure d'évaluation d'ONU-Habitat selon laquelle tous les projets seront évalués en interne et les constatations et enseignements seront synthétisés dans un rapport d'évaluation semestriel qui sera présenté au Conseil d'administration d'ONU-Habitat pour qu'il prenne des décisions et à l'ensemble du personnel pour information.

Annexe III

Produits de l'exercice biennal 2012-2013 non reconduits en 2014-2015

<i>A/60/6 (Sect. 15), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Direction exécutive et administration			
15.34 b) i)	Publication en série : <i>Urban World</i> en anglais	8	ONU-Habitat rationalise sa production de rapports et diminue la diffusion de documents imprimés et le nombre de ses publications.
Total partiel		8	
Suivi du programme pour l'habitat (ancien sous-programme 2)			
15.48 b) i)	Publication en série : <i>Rapport mondial sur les établissements humains</i>	1	Rationalisant sa production de rapports mondiaux, ONU-Habitat fusionne ses deux rapports phares, <i>L'état des villes dans le monde</i> et <i>Rapport mondial sur les établissements humains</i> , en un seul rapport intitulé <i>Rapport sur les villes dans le monde</i> .
15.48 b) i)	Publication en série : <i>L'état des villes dans le monde</i>	1	Rationalisant sa production de rapports mondiaux, ONU-Habitat fusionne ses deux rapports phares, <i>L'état des villes dans le monde</i> et <i>Rapport mondial sur les établissements humains</i> , en un seul rapport intitulé <i>Rapport sur les villes dans le monde</i> .
Total partiel		2	
Financement des établissements humains (ancien sous-programme 4)			
15.61 b) i)	Publication en série : <i>State of Water and Sanitation in the World's Cities</i>	1	Rationalisant sa production de rapports mondiaux, ONU-Habitat n'établira plus qu'un seul rapport phare.
15.61 b) i)	Publication en série : chapitre du Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau (2012) établi par ONU-Habitat	1	ONU-Habitat continuera de contribuer au Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, mais cette contribution n'aurait pas dû être présentée comme une publication en série.

<i>A/60/6 (Sect. 15), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
15.61 b) i)	Publication en série : rapport de suivi annuel du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement	1	Ce rapport est remplacé par un rapport annuel sur les services urbains de base.
Total partiel		3	
Total		13	